



\* 0 0 1 0 3 9 1 \*

2

---

# REGISTRE DES MARIAGES

A

CÉLÉBRÉS

de l'arrondissement d'état civil de *Orléans*.





Registre des mariages A.

N<sup>o</sup> 1  
Caillet-Estoppey

Aujourd'hui onze avril mil huit cent  
septante six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Jean Daniel Caillet, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Crey et de Maracon domicilié à Crey

Noms des parents :

fils de Daniel Elie et de Marie Estoppey

Etat civil :

Divorcé d'avec Jeannette Pauline Destray depuis le onze septembre mil huit cent septante quatre

Date de la naissance :

né à Crey le onze février mil huit cent vingt  
et

Nom et profession de l'épouse :

2. Marie Louise Estoppey, domestique

Lieu d'origine et de domicile :

de Crey domiciliée à Sedailles

Noms des parents :

fille de Jacques David et de Judanna Ursule Miéville

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Crey le trois avril mil huit cent quarante-cinq

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Crey et Maracon le vingt-neuf Janvier  
et Villarzel le cinq février mil huit cent septante-six

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Jean Daniel Caillet  
Marie Louise Estoppey

des témoins :

Frid Cornamusaz à Crey  
Henri Fecod à Crey

L'officier de l'état civil :

Jean Crandache

Papiers présentés :

Certificats de publication à  
Crey, à Maracon, et à Sedailles  
Acte de divorce de l'époux

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Polserieux et de Villarzel



№ 2  
Jaquet-Duc

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-et-un Avril mil huit cent

septante-six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Jules Henri Jaquet agriculteur  
de Granges-de-Vésin (Fribourg) domicilié à Granges-sous-Crey  
fils de François Etienne et de Jeanne née Estoppey sa femme  
Célibataire

né à Granges-sous-Crey le trois Septembre mil huit cent cinquante-six  
et

2. Sophie Duc  
de Villars-Bramard domiciliée à Brit, hameau de Granges  
fille de Pierre Jacob et de Emélie née Clément sa femme  
Célibataire

née à Brit le cinq Mai mil huit cent cinquante-six

Les publications ont eu lieu à Granges le dix-sept Mars, à Crey et Villars  
-Bramard le dix-neuf Mars et Granges de Vésin le vingt Mars mil huit cent cinquante-six

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Jules Henri Jaquet  
Sophie Duc

des témoins :

Henri Ticoz à Crey.  
Victor Barbey à Granges

L'officier de l'état civil :

José Crausaz

Papiers présentés :

Certificats de publication  
à Granges, Villars-Bramard  
et Granges-de-Vésin

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Granges, Villars  
et Granges-de-Vésin

Ce mariage a été dissous  
par le divorce le dix-sept  
Octobre mil huit cent septante  
sept, par arrêt du Tribunal  
civil de Yverne

Inscrit le 5 Octobre 1877.

L'officier de l'état civil

J. Vuagniaux

Registre des mariages A.

N° 3  
Estoppey - Enthorey

Aujourd'hui quinze Juin mil huit cent  
septante-six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Abram Samuel Estoppey, charron

Lieu d'origine et de domicile :

de Crez domicilié à Granges-sous-Crez

Noms des parents :

fils de Abram et de Louise née Dur

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Granges-sous-Crez le vingt février mil huit cent cinquante  
et

Nom et profession de l'épouse :

2. Céline Enthorey

Lieu d'origine et de domicile :

de Dompierre domiciliée à Combremont le Grand

Noms des parents :

fille de Jean François et de Fanchette née Dur

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Dompierre le treize Octobre mil huit cent cinquante-cinq

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Dompierre le cinq Mai, à Crez et Com-  
brement le Grand le six Mai mil huit cent septante-six

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Estoppey Abram Samuel  
Céline Enthorey

des témoins :

Enthorey Emile à Dompierre  
Louis Cornu à Crez

L'officier de l'état civil :

Jean Breusard

Papiers présentés :

Certificats de publication  
à Vucens et Combremont  
le Grand

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

Vucens et Combremont  
le Grand



N° *11*  
*Hebs-Cornamusaz*

Aujourd'hui *huit Août* mil huit cent

*septante-six* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. *Jules Louis Hebs* *tailleur*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Wattenwyl (Berne)* domicilié à *Payerne*

Noms des parents :

fil de *Gabriel Louis* et de *Marianne née Perret*

Etat civil :

*Célibataire*

Date de la naissance :

né à *Payerne* le *onze Octobre* mil huit cent *quarante-un*

et

Nom et profession de l'épouse :

2. *Louise Cornamusaz* *tailleuse*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Grey* domiciliée à *Payerne*

Noms des parents :

fille de *Jean Louis* et de *Jeannette Catherine née Delacour*

Etat civil :

*Célibataire*

Date de la naissance :

née à *Grey* le *six Mars* mil huit cent *quarante*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Grey le trente Mars, à Payerne le un Avril et Wattenwyl (Berne) le trois Avril* mil huit cent *septante-six*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

### Signatures

des époux :

*Hebs Louis*  
*Cornamusaz Louise*

des témoins :

*Deffrousaz assesseur à Grey*  
*Frid Cornamusaz à Grey*

L'officier de l'état civil :

*José Crausaz*

Papiers présentés :

*Certificats de publication*  
*à Payerne, Grey et Wattenwyl*  
*Autorisation de l'Officier*  
*de l'Etat-Civil de Payerne*

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

*Payerne et de*  
*Wattenwyl (Berne)*

Registre des mariages A.

N° \_\_\_\_\_

Aujourd'hui vingt et un Décembre mil huit cent

septante-six, au soir, par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

1. La série des numéros d'inscriptions du présent Registre de est close, pour l'année ~~domicilié à~~ mil huit cent ~~sept-~~ septante-six, en exécution ~~et de~~ de l'article deux de la Loi Fédérale du 24 Décembre 1874, article 9 du Règlement Fédéral ~~no~~ du 14 Septembre 1875 sur l'Etat-Civil, et les deux doublets certifiés conformes et

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

L'Officier de l'Etat Civil  
de \_\_\_\_\_ domiciliée à Jean Crandak  
fille de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

\_\_\_\_\_

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

N°

Aujourd'hui \_\_\_\_\_ mil huit cent

\_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

de \_\_\_\_\_ domicilié à \_\_\_\_\_

Noms des parents :

fils de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

Etat civil :

\_\_\_\_\_

Date de la naissance :

né à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

et

Nom et profession de l'épouse :

2. \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

de \_\_\_\_\_ domiciliée à \_\_\_\_\_

Noms des parents :

fille de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

Etat civil :

\_\_\_\_\_

Date de la naissance :

née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



Registre des mariages A.

N° \_\_\_\_\_

Aujourd'hui huit un Décembre mil huit cent Septante-sept à dix heures par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :  
Lieu d'origine et de domicile :  
Noms des parents :  
Etat civil :  
Date de la naissance :

1. du soir, le présent registre qui n'est ni renfermé de aucune inscription, est clos domicilié à et certifié conforme  
fil de à l'autre double, suivant de l'article 2 de la loi fédérale  
du 24 Décembre 1874 ; par moi soussigné officier de l'état-  
né à Civil de l'arrondissement de Trey.

Nom et profession de l'épouse :  
Lieu d'origine et de domicile :  
Noms des parents :  
Etat civil :  
Date de la naissance :  
Date des publications :

l'Officier de l'état civil  
J. Vuagniaux  
de \_\_\_\_\_ domiciliée à \_\_\_\_\_  
fille de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_  
née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
L'officier de l'état civil :  
\_\_\_\_\_

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

N°

Aujourd'hui \_\_\_\_\_ mil huit cent

\_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

de \_\_\_\_\_ domicilié à \_\_\_\_\_

Noms des parents :

fils de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

Etat civil :

\_\_\_\_\_

Date de la naissance :

né à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

et

Nom et profession de l'épouse :

2. \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

de \_\_\_\_\_ domiciliée à \_\_\_\_\_

Noms des parents :

filles de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

Etat civil :

\_\_\_\_\_

Date de la naissance :

née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### Registre des mariages A.

N° \_\_\_\_\_

Aujourd'hui \_\_\_\_\_ mil huit cent \_\_\_\_\_  
par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

de \_\_\_\_\_ domicilié à \_\_\_\_\_

Noms des parents :

fils de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

Etat civil :

\_\_\_\_\_

Date de la naissance :

né à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

et

Nom et profession de l'épouse :

2. \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

de \_\_\_\_\_ domiciliée à \_\_\_\_\_

Noms des parents :

fille de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

Etat civil :

\_\_\_\_\_

Date de la naissance :

née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

#### Signatures

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

N°

Aujourd'hui \_\_\_\_\_ mil huit cent

\_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

de \_\_\_\_\_ domicilié à \_\_\_\_\_

Noms des parents :

fils de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

Etat civil :

\_\_\_\_\_

Date de la naissance :

né à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

et

Nom et profession de l'épouse :

2. \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

de \_\_\_\_\_ domiciliée à \_\_\_\_\_

Noms des parents :

filie de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

Etat civil :

\_\_\_\_\_

Date de la naissance :

née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



N° 1.  
Fague & Cornamusaz

Aujourd'hui 18 Mars mil huit cent septante huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Charles Fague agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Erey domicilié à Erey

Noms des parents :

fils de Pierre Daniel Fague et de Livie Crausaz sa femme

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Erey le 18 Mars mil huit cent cinquante huit

Nom et profession de l'épouse :

2. Prosette Cornamusaz sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Erey domiciliée à Granges sous Erey

Noms des parents :

fille de Daniel Cornamusaz et de Jeanne Susanne Collin

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Granges sous Erey le Dix huit Décembre mil huit cent cinquante sept

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Erey le Seize Février mil huit cent septante huit

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Charles Fague  
Prosette Cornamusaz

des témoins :

Abram Gay à Lorattens  
Friedrich Cornamusaz à Erey

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

autorisation du tuteur des époux officiers de l'état civil de  
Certificat de publication à Erey

Mu à Erey le 18 Mars 1878  
Le Préfet  
Munich



N° 30

Estopprey & Cornamusaz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui quatre Octobres mil huit cent  
septante huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

1. Estopprey François employé de chemin de fer  
de Grey domicilié à Granges  
fils de François Estopprey et de Jeanne Marie Pésin  
Célibataire

né à Granges sous Grey le vingt neuf Mars mil huit cent  
et quarante deux

2. Cécile Cornamusaz sans profession  
de Grey domiciliée à Granges sous Grey  
fille de Daniel Cornamusaz et de Marianne Mottet  
Célibataire

née à Hermiez le un Janvier mil huit cent cinquante  
deux

Les publications ont eu lieu à Granges les vingt un Septembre  
à Grey le deux neuf Septembre mil huit cent septante  
huit

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

François Estopprey  
Cécile Cornamusaz

des témoins :

Jaques Crausar à Grey  
François Laramby à Granges sous Grey

L'officier de l'état civil :

J. Guigniaux

Papiers présentés :

Certificats de publication à  
Granges, et à Grey, autorisation de  
l'officier de l'état civil de Granges

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

à Granges.

N° 3.  
Fivat & Estoppey

Aujourd'hui vingt cinq Octobre mil huit cent  
septante huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Fivat Louis Charpentier

Lieu d'origine et de domicile :

de Sassel domicilié à aux Granges sous Trey

Noms des parents :

fils de Jean Louis Fivat et de Jeanne Henriette nee Emery

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Sassel le cinq Octobre mil huit cent cinquante sept  
et

Nom et profession de l'épouse :

2. Olimpe Estoppey

Lieu d'origine et de domicile :

de Trey domiciliée à aux Granges sous Trey

Noms des parents :

fille de Jacob Estoppey et de Jeanne Marianne nee Boye

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à aux Granges sous Trey le six Septembre mil huit cent cinquante trois

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Trey le vingt sept Septembre, et à  
Granges le vingt neuf Septembre mil huit cent septante huit

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

Louis Fivat  
Olimpe Estoppey

des témoins :

Emile Cornamusaz à Trey  
Friederich Cornamusaz à Trey

L'officier de l'état civil :

J. Magnan

Papiers présentés :

Certificats de publication  
à Granges et à Trey.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Granges.

N° \_\_\_\_\_

Aujourd'hui vingt-un Décembre mil huit cent

Septante-huit, par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

~~comparu :~~ à sept heures du soir, le Présent Registre

~~+~~ est clos et certifié conforme à l'autre double suivant

~~de l'article 2 de la loi fédérale~~ domicilié à du 24 Décembre

~~filis de 1874,~~ par moi Sous- et de signé, officier de l'état civil

de l'arrondissement de Trey. L'Officier de l'état civil

né à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ J. Magnan

et

2. \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ domiciliée à \_\_\_\_\_

filles de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

Etat civil : \_\_\_\_\_

née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

*Nu: Troy le 24 Janvier 1874  
de P. Magnan  
M. Magnan*



N° 1.  
Jaguet et Jaggi

Aujourd'hui vingt un février mil huit cent  
septante neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Jules Henri Jaguet agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Franges de Vesin domicilié à ux Franges sous Crey

Noms des parents :

fils de François Stiem et de Jeanne veuve Estappey

Etat civil :

divorcé d'avec Sophie veuve depuis le vingt sept avril

Date de la naissance :

né à Franges sous Crey le trois Septembre mil huit cent soixante

Nom et profession de l'épouse :

2. Lina Jaggi

Lieu d'origine et de domicile :

de Senk canton de Berne domiciliée à ux Franges sous Crey

Noms des parents :

fille de Christian et de Marianne Julie veuve Cochard

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Romairon le vingt neuf avril mil huit cent cinquante

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Franges de Vesin le vingt février, à Senk  
le trois février, et à Crey les deux février mil huit cent septante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Jules Henri Jaguet  
Lina Jaggi

des témoins :

Henri Victor Cray  
Louis y ornament Cray

L'officier de l'état civil :

J. Guaymieux

Papiers présentés :

Acte de divorce de l'époux, Pley  
Certificat de publications, à Franges de Vesin,  
à Senk et Crey.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Aumont, (Fribourg)  
et Senk, Berne

N° 7.

Jules Veyre &amp; Marie Crausaz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui deux Mai mil huit cent

Septante neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1. Jules Veyre employé de chemin de fer de Chapelles domicilié à aux Franges sous Croy, fils de Pierre François et de Jeanne née Tubitt veuf de Louise née Savary depuis le vingt un Novembre mil huit cent Septante sept né à Chapelles le Vreux Septembre mil huit cent quarante trois

et

2. Marie Crausaz de Croy domiciliée à aux Franges sous Croy, fille de Jean Abram et de Marie Louise née Gourman Célibataire née à aux Franges sous Croy vingt deux Septembre mil huit cent cinquante quatre

Les publications ont eu lieu à Croy le quatorze Avril, et à St Georges le sixième Avril mil huit cent Septante neuf.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Jules Veyre  
Marie Crausaz

des témoins :

Jacques Crausaz  
François Louis Lavanby

L'officier de l'état civil :

J. Guagniaux

Papiers présentés :

Certificats de publications  
à Chapelles et  
à Croy.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

St Georges



N<sup>o</sup> 3.  
Lavanchez & Abischer

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui deux Mai \_\_\_\_\_ mil huit cent  
 Septante neuf. \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
 comparu :

1. Francis Louis Lavanchez \_\_\_\_\_ agriculteur  
 de Savigny et de Forel \_\_\_\_\_ domicilié à Les Granges sous Trey,  
 fils de Jean Abram \_\_\_\_\_ et de Jeanne née Richard  
Célibataire

né à Carouge \_\_\_\_\_ le vingt un Novembre mil huit cent  
quarante un  
 et

2. Marie Louise Abischer \_\_\_\_\_  
 de Cavel canton de Fribourg domiciliée à Les Granges sous Trey,  
 fille de Joseph Emile Fodat et de Marie Victoire née Fodat

veuve de Louis Auguste Abischer depuis le onze Juin mil huit  
cent septante huit  
 née à Levent Clavier, Berne le onze Juin mil huit cent cinquante  
Communion d'ad. Berne

Les publications ont eu lieu à Cavel et à Trey le dix sept Avril, à Savigny  
et à Forel, le dix neuf Avril mil huit cent septante neuf.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Francis Louis Lavanchez  
Marie Louise Lavanchez Abischer

des témoins :

Jacques Crausaz  
Jules Veyra

L'officier de l'état civil :

J. Guagnana

Papiers présentés :

Certificats de publications à  
Cavel, Savigny, Forel  
et Trey,

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Cavel et Savigny et  
de Forel, Savigny

N° 4.

Fague &amp; Burnier

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt neuf Juillet mil huit cent  
Septante neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

1. Jean Louis Fague, agriculteur,  
de Crey, domicilié à Crey,  
fils de Pierre Daniel et de Lydie née Crausaz  
célibataire  
né à Crey, le cinq juillet mil huit cent quatre vingt neuf  
et

2. Marie Louise Burnier  
de Curefin, domiciliée à Villargel  
fille de Jacques Daniel et de Jeanne Louise née Taccou  
célibataire,  
née à Villargel le vingt trois Décembre mil huit cent cinquante

Les publications ont eu lieu à Curefin, à Villargel et à Crey  
le cinq juillet mil huit cent septante neuf.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Jean Louis Fague  
Marie Louise Burnier

des témoins :

Louis Gornamusca à Crey  
Jacques Crausaz à Crey

L'officier de l'état civil :

J. Guagnano

Papiers présentés :

Certificats de Publication  
à Curefin, à Villargel  
et à Crey.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Curefin et de Villargel

N<sup>o</sup> 5.  
Dupuis et Estoppey

Aujourd'hui six neuf Décembre mil huit cent  
septante neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Dupuis Louis David - Cordonnier

Lieu d'origine et de domicile :

de Belmont (Usson) domicilié à Orbe

Noms des parents :

fil de Henri Dupuis et de Rosa Louise née Bousson

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

né à Orbe le seize Juin mil huit cent quarante huit

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Estoppey Scannetti Emilie - Tailleur

Lieu d'origine et de domicile :

de Crey, domiciliée à aux Granges sous Crey,

Noms des parents :

fil de François Estoppey et de Joanne Marie née Resin

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à aux Granges sous Crey le Vingt Décembre mil huit cent quarante huit

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Orbe le Vingt Septembre, à Belmont  
le Vingt Septembre, et à Crey le Vingt deux Septembre mil huit  
cent septante neuf.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

L<sup>s</sup> Dupuis  
Emilie Estoppey

des témoins :

Louis Cornamusca & Crey  
Louis Crausaz & Crey

L'officier de l'état civil :

J<sup>m</sup> Magniaux

Papiers présentés :

Certificats de publication  
à Orbe, Belmont, et Crey,  
et autorisation de l'officier de l'état civil  
à Orbe.

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

Orbe et de

Belmont sur Usson  
à Orbe.



N° \_\_\_\_\_

Aujourd'hui trente un Decembre mil huit cent

septante neuf à sept heures soir  
par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

~~comparu~~ : Le présent registre est clos et certifié con

Nom et profession de l'époux :

1. Homme à l'aube double, suivant l'article 3 de la loi

Lieu d'origine et de domicile :

de Périgueux le 21 Decembre 1874 domicilié à

Noms des parents :

fil de officier de l'état civil et de l'arrondissement de Creys.

Etat civil :

L'officier de l'état civil

Date de la naissance :

né à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
J. Magnan  
et \_\_\_\_\_

Nom et profession de l'épouse :

~~2. \_\_\_\_\_  
de \_\_\_\_\_ domiciliée à \_\_\_\_\_~~

Lieu d'origine et de domicile :

~~fille de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_~~

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

~~née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_~~

Date des publications :

~~Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_~~

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Registre des mariages A.

N° \_\_\_\_\_

Aujourd'hui \_\_\_\_\_ mil huit cent

\_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

de \_\_\_\_\_ domicilié à \_\_\_\_\_

Noms des parents :

fils de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

Etat civil :

\_\_\_\_\_

Date de la naissance :

né à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

et

Nom et profession de l'épouse :

2. \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

de \_\_\_\_\_ domiciliée à \_\_\_\_\_

Noms des parents :

fille de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

Etat civil :

\_\_\_\_\_

Date de la naissance :

née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



Registre des mariages A.

N° \_\_\_\_\_

Aujourd'hui \_\_\_\_\_ mil huit cent

\_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

de \_\_\_\_\_ domicilié à \_\_\_\_\_

Noms des parents :

fils de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

Etat civil :

\_\_\_\_\_

Date de la naissance :

né à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

et

Nom et profession de l'épouse :

2. \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

de \_\_\_\_\_ domiciliée à \_\_\_\_\_

Noms des parents :

filie de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

Etat civil :

\_\_\_\_\_

Date de la naissance :

née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## Registre des mariages A.

N° 1.  
Fague et Paccard

Aujourd'hui vingt Mars mil huit cent  
soixante par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Daniel Frédéric Fague agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Crey domicilié à Crey

Noms des parents :

fils de Pierre Daniel et de Lydie née Guendron

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Crey le quinze Avril mil huit cent quarante sept  
et

Nom et profession de l'épouse :

2. Marie Louise Lucie Paccard

Lieu d'origine et de domicile :

de Pévouloup domiciliée à Pévouloup

Noms des parents :

fille de Jean Pierre et de Jeanne Marie née Arnold

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Pévouloup le vingt huit Décembre mil huit cent quarante deux

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Pévouloup et à Crey le vingt-un  
Février mil huit cent soixante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi,  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Daniel Frédéric Fague  
Lucie Paccard

des témoins :

Louis Cornamusaz  
Daniel Cornamusaz

L'officier de l'état civil :

J. Magnier

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Lucens.

Papiers présentés :

Certificats de publications  
de Lucens et de Crey,

N° \_\_\_\_\_

Aujourd'hui Arrente un Decembre mil huit cent

huitante à Saget henry par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu: Pu son, le présent registre est clos, et

1. certifié conforme à l'acte double, suivant l'article 2 de

de la loi fédérale du 24 Decembre domicilié à 1874, par moi sous

filz de Signe, officier de l'Etat et de civil de l'arrondissement de vey.

L'Officier de l'état civil

né à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Ju Vagnis

\_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

2. \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ domiciliée à \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ fille de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Etat civil : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



Registre des mariages A.

N° \_\_\_\_\_

~~Anjourd'hui \_\_\_\_\_ mil huit cent~~

~~par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont~~

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

de \_\_\_\_\_ domicilié à \_\_\_\_\_

Noms des parents :

fils de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

Etat civil :

\_\_\_\_\_

Date de la naissance :

né à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

et

Nom et profession de l'épouse :

2. \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

de \_\_\_\_\_ domiciliée à \_\_\_\_\_

Noms des parents :

fille de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

Etat civil :

\_\_\_\_\_

Date de la naissance :

née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Date des publications :

~~Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_~~

~~Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.~~

**Signatures**

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

\_\_\_\_\_

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Registre des mariages A.

N°

~~Aujourd'hui~~

~~mil huit cent~~

~~par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont~~

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

de \_\_\_\_\_ domicilié à \_\_\_\_\_

Noms des parents :

fils de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

Etat civil :

Date de la naissance :

né à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

et

Nom et profession de l'épouse :

2. \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

de \_\_\_\_\_ domiciliée à \_\_\_\_\_

Noms des parents :

filie de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

Etat civil :

Date de la naissance :

née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Date des publications :

~~Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_~~

~~Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi~~

et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

N° \_\_\_\_\_

~~Aujourd'hui~~ *Le présent registre qui au reste ne* ~~renferme aucune inscription~~ *par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont* ~~comparu~~ *pour l'année 1881, et est et certifié conforme*

Nom et profession de l'époux :

1. *à l'autre double.*

Lieu d'origine et de domicile :

~~de~~ *Crey le 31 Décembre 1881* ~~domicilié à~~ *l'officier de l'état civil de Crey.*

Noms des parents :

~~fil~~ *de* \_\_\_\_\_ ~~et de~~ \_\_\_\_\_

Etat civil :

Date de la naissance :

~~né à~~ \_\_\_\_\_ ~~le~~ \_\_\_\_\_



~~et~~

Nom et profession de l'épouse :

2. *Un double a été remis le 9 Janvier 1884, à l'autorité*

Lieu d'origine et de domicile :

~~de~~ *Cantonale, en exécution de* ~~domiciliée à~~ *l'article 2 de la loi.*

Noms des parents :

~~fil~~ *de* *Crey le 9 Janvier 1884* ~~et de~~ \_\_\_\_\_

Etat civil :

Date de la naissance :

~~née à~~ \_\_\_\_\_ ~~le~~ \_\_\_\_\_



Date des publications :

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

l'officier de l'état civil :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



N° \_\_\_\_\_

Aujourd'hui

mil huit cent

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

de \_\_\_\_\_ domicilié à \_\_\_\_\_

Noms des parents :

fils de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

Etat civil :

\_\_\_\_\_

Date de la naissance :

né à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

et

Nom et profession de l'épouse :

2. \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

de \_\_\_\_\_ domiciliée à \_\_\_\_\_

Noms des parents :

filles de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

Etat civil :

\_\_\_\_\_

Date de la naissance :

née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Registre des mariages A.

N° \_\_\_\_\_

Aujourd'hui \_\_\_\_\_ mil huit cent \_\_\_\_\_

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ domicilié à \_\_\_\_\_

fils de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

né à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

et

2. \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ domiciliée à \_\_\_\_\_

filie de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

N°

Aujourd'hui

mil huit cent

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

de \_\_\_\_\_ domicilié à \_\_\_\_\_

Noms des parents :

fils de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

Etat civil :

\_\_\_\_\_

Date de la naissance :

né à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

et

Nom et profession de l'épouse :

2. \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

de \_\_\_\_\_ domiciliée à \_\_\_\_\_

Noms des parents :

fille de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

Etat civil :

\_\_\_\_\_

Date de la naissance :

née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

\_\_\_\_\_

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



Registre des mariages A.

N° 1.  
Cailliet et Gendrat

Aujourd'hui 1<sup>er</sup> Août mil huit cent  
huitante deux par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Charles Cailliet agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Crey de Haracon domicilié à Crey,

Noms des parents :

fils de Jacques Samuel Cailliet et de Louise née Cailliet

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Crey le trois août mil huit cent cinquante

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Julie Gendrat, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Chevroux domiciliée à Crey,

Noms des parents :

fille de Auguste Louis Gendrat et de défunte Susanne Marguerite née Sue

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Chevroux le vingt sept mil huit cent cinquante cinq

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Crey le quatorze juillet, à Chevroux le  
dix et à Haracon le dix huit juillet mil huit cent huitante deux.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Charles Cailliet  
Julie Cailliet née Gendrat

des témoins :

Alfred Coumatta St-Jules  
Frédéric Coumatta à Crey

L'officier de l'état civil :

J. Magnan

Papiers présentés :

Subcertificats de publication  
de Grandcourt et de  
Salégnon.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Grandcourt et de  
Salégnon.

N° 4  
Rossat & Pages.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt novembre mil huit cent  
huitante deux par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
 comparu :

1. Rossat Jean Francois, agriculteur  
 de Granges domicilié à Granges  
 fils de Jean Auguste Rossat et de Henriette née Nicod  
Célibataire  
 né à Granges le vingt neuf janvier mil huit cent  
 et cinquante quatre

2. Pages Elise  
 de Trey domiciliée à Granges sous Trey  
 fille de Jacques Louis Pages et de Suzanne Guis Whappay  
Célibataire  
 née à Granges sous Trey le vingt trois février mil huit cent  
cinquante six

Les publications ont eu lieu à Granges et à Trey le  
vingt un Octobre mil huit cent huitante deux

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

des témoins :

Jean Rossat Auguste Duc Marnand  
Elise Rossat née Pages Constant Bidiville à Granges

L'officier de l'état civil :

J. Reynier

Papiers présentés :

Lauborisation de l'officier de  
l'état civil de Granges de célébrer  
le mariage à Trey.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Granges

## Registre des mariages A.

N<sup>o</sup> 3  
 Fivert et Aigroz

Aujourd'hui vingt Décembre mil huit cent

huitante deux par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Fivert Eugène — agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Sassel domicilié à Crey,

Noms des parents :

fil de Jean Louis Fivert et de Jeanne Henriette née Sorey

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Sassel le vingt quatre Juillet mil huit cent  
vingt quatre  
 et vingt quatre

Nom et profession de l'épouse :

2. Aigroz Louise

Lieu d'origine et de domicile :

de Combremont le Petit domiciliée à Crey,

Noms des parents :

fille de Jean Gabriel Aigroz et de Adèle née Freymond.

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Saint Cierges le vingt trois Octobre mil huit cent  
vingt quatre

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Combremont le Petit et à Crey le vingt  
novembre et à Sassel le vingt huit novembre mil huit cent huitante deux

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Eugène Fivert  
Louise Aigroz née Aigroz

des témoins :

Henri Vicot Inst. Cray  
Louis Crausaz à Crey

L'officier de l'état civil :

J. Pignatier

Papiers présentés :

Les certificats de publication  
de Combremont le Grand  
et de Granges

Le mariage a été communiqué aux  
 officiers de l'état civil de

Granges et de  
Combremont le Grand



N°

Aujourd'hui le samedi 31 la page 33, 51 mil huit cent celui de la dernière par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

Nom et profession de l'époux :

comparu: inscription faite dans l'année 1882. Les deux 1. doubles du présent registre sont conformes, et

Lieu d'origine et de domicile :

de que nous certifions. domicilié à

Noms des parents :

filz de Croy le 31 Décembre 1882 de L'officier de l'état civil

Etat civil :

J. Pigniaux

Date de la naissance :

né à le

Nom et profession de l'épouse :

2. Un double de ce registre remis le 8 Janvier

Lieu d'origine et de domicile :

de 1882, à l'autorité Cantonale domiciliée à en exécution de

Noms des parents :

fille de Crochard & de la loi et de

Etat civil :

Croy le 8 Janvier 1882. L'officier de l'état civil

Date de la naissance :

née à le J. Pigniaux

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

*On le 16 Janvier 1883  
Almond*

Registre des mariages A.

N° \_\_\_\_\_

~~Aujourd'hui~~ Le présent registre, à la page ~~mil huit cent~~  
~~85~~, ne renferme aucune par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
~~comparu~~ inscription pour l'année 1883. Les deux doubles  
1. sont conformes, ce que nous certifions.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

~~de~~ Crey le 31 Décembre 1883. domicilié à l'officier de l'état civil  
fils de \_\_\_\_\_ J. Guagnier.

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

~~né à~~ Un double a été remis le 8 Janvier 1884  
à l'autorité cantonale, en exécution  
de l'article 3 de la Loi.

~~de~~ Crey le 8 Janvier 1884 domiciliée à l'officier de l'état civil  
fille de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ J. Guagnier

née à \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Signatureés

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

\_\_\_\_\_

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

N° \_\_\_\_\_

Aujourd'hui \_\_\_\_\_ mil huit cent

\_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

de \_\_\_\_\_ domicilié à \_\_\_\_\_

Noms des parents :

fils de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

Etat civil :

\_\_\_\_\_

Date de la naissance :

né à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

et

Nom et profession de l'épouse :

2. \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

de \_\_\_\_\_ domiciliée à \_\_\_\_\_

Noms des parents :

fille de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

Etat civil :

\_\_\_\_\_

Date de la naissance :

née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

N° \_\_\_\_\_

Aujourd'hui \_\_\_\_\_ mil huit cent

\_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ domicilié à \_\_\_\_\_

fils de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

né à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

et

2. \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ domiciliée à \_\_\_\_\_

fille de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



N° \_\_\_\_\_

Aujourd'hui \_\_\_\_\_ mil huit cent

\_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

de \_\_\_\_\_ domicilié à \_\_\_\_\_

Noms des parents :

fils de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

Etat civil :

\_\_\_\_\_

Date de la naissance :

né à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

et

Nom et profession de l'épouse :

2. \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

de \_\_\_\_\_ domiciliée à \_\_\_\_\_

Noms des parents :

fille de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

Etat civil :

\_\_\_\_\_

Date de la naissance :

née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

\_\_\_\_\_

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

N° 4.  
Gris & Debroussay

Aujourd'hui vingt six juin mil huit cent  
huitante quatre par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Charles Daniel Gris agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Cerniaz A de Seyneux # 1 domicilié à Trey

Noms des parents :

fils de Jean Jacob Gris et de Rose Marguerite née Dubail

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Cerniaz le vingt trois octobre mil huit cent cinquante quatre

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Julie Debroussay sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Trey domiciliée à Trey

Noms des parents :

fille de Auguste Debroussay et de Louise née Cornamusaz

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Trey le vingt octobre mil huit cent soixante quatre

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Trey le neuf mai, et à Cerniaz le  
deux mai mil huit cent huitante quatre.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Par décision du Conseil  
l'Etat en date du vingt neuf  
Novembre mil huit cent  
soixante, l'acte de mariage  
ci contre est rectifié en  
ce sens que la bourgeoisie  
de Seyneux est ajoutée  
à celle de Cerniaz  
Trey le six Décembre  
mil huit cent soixante  
L'officier de l'état civil  
J. Magnien

Signatures

des époux :

Charles Gris  
Julie Gris née Debroussay

des témoins :

Daniel Cornamusaz de Jacques à Trey  
Jacques Daniel Cornamusaz à Trey

L'officier de l'état civil :

J. Magnien

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Villarsel

Papiers présentés :

Et ses certificats de  
publication de Villarsel et  
de Trey

Vu le 3<sup>e</sup> Décembre 1884  
Charles Gris

N<sup>o</sup> 2.  
Resin  
Estappey.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt décembre mil huit cent  
huitante quatre par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Charles Resin agriculteur  
 de Cronay et des Mézery domicilié à Veroy  
 fils de Jean Louis Resin décédé de défunte Jeanne Louise née Pige  
Célibataire  
 né à Veroy le vingt juin mil huit cent cinquante  
neuf

et  
 2. Anna Estappey sans profession  
 de Veroy domiciliée à Veroy  
 fille des défunts Jean David Estappey et de Sophie Anna née Dubois  
Célibataire  
 née à Veroy le vingt quatre Janvier mil huit cent  
Cinquante six

Les publications ont eu lieu à Veroy le vingt Novembre, à Cronay et  
 à Mézery le vingt trois Novembre mil huit cent huitante quatre

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Charles Resin Anna Resin née Estappey  
Auguste Roulet  
à Veroy  
 L'officier de l'état civil :

L'officier de l'état civil :

P. Magnaud

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

certificats de publication  
de Cronay et des Mézery  
Veroy.

officiers de l'état civil de

Mellandin.



N°

Aujourd'hui Le numéro de la page 110 mil huit cent  
 est celui de la dernière par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

Nom et profession de l'époux :

comparu : inscriptions faites dans l'année 1884

Lieu d'origine et de domicile :

les deux doubles du présent registre et sont  
 de conformes ce que nous domiciliés à Arbigny.

Noms des parents :

fils de Trey le 31 Décembre de 1884 L'officier des l'état civil

Etat civil :

Date de la naissance :

né à Arbigny le 31 1884 L'officier des l'état civil  
 J. Magnan

Nom et profession de l'épouse :

Un double a été remis le 9 Janvier 1885 à

Lieu d'origine et de domicile :

de l'autorité cantonale en domiciliés à Arbigny de

Noms des parents :

fille de l'archevêque de Val de Loir

Etat civil :

Trey le 9 Janvier 1885 L'officier des l'état civil

Date de la naissance :

née à Arbigny le 9 1885 L'officier des l'état civil  
 J. Magnan

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Arbigny

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



N° 1.  
Estoppey  
Schneider.

Nom et profession de l'époux :  
Lieu d'origine et de domicile :  
Noms des parents :  
Etat civil :  
Date de la naissance :  
  
Nom et profession de l'épouse :  
Lieu d'origine et de domicile :  
Noms des parents :  
Etat civil :  
Date de la naissance :  
  
Date des publications :

Aujourd'hui huitant Janvier mil huit cent  
huitant cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Béat Estoppey agriculteur  
de Creuz domicilié à ux Granges sous Creuz  
fils de Jean David Estoppey et de défunte Jeanne Marguerite née  
Cribinnet  
Célibataire  
né à ux Granges sous Creuz le vingt-neuf Janvier mil huit cent  
soixant  
et

2. Emma Schneider  
de Arni canton de Bernes domiciliée à Ursins  
fille de défunct Jean Schneider et de Jeanne Suzanne née  
Cribinnet  
Célibataire  
née à Belmont le vingt-neuf Janvier mil huit cent soixant  
deux

Les publications ont eu lieu à Creuz le trois Janvier, à Biglen  
et à Ursins le cinq Janvier mil huit cent huitant  
cinq.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Béat Estoppey  
Emma Estoppey née Schneider

Daniel Cornamus à Creuz  
Jacques Daniel Cornamus  
à Creuz

L'officier de l'état civil :

J. Magnin

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

Les certificats de publication  
de Ursins et de Biglen  
et Creuz

officiers de l'état civil de

Ursins et de Biglen

Par jugement rendu par le  
tribunal du district de Yverne  
le vingt sept Décembre mil huit cent  
soixante deux le mariage est  
contré de Béat Estoppey et de  
Emma Schneider et déclaré  
par le divorce.  
Creuz le sept février mil huit  
cent soixante deux  
L'officier de l'état civil  
J. Magnin

N<sup>o</sup> 4.  
Foyallat  
Tages.

Nom et profession de l'époux :  
Lieu d'origine et de domicile :  
Noms des parents :  
Etat civil :  
Date de la naissance :  
Nom et profession de l'épouse :  
Lieu d'origine et de domicile :  
Noms des parents :  
Etat civil :  
Date de la naissance :  
Date des publications :

Aujourd'hui vingt cinq Septembre mil huit cent  
huitante cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :  
1. Fritz Foyallat agriculteur  
de Épesses et de Sully domicilié à Épesses  
fils de défunt Jean Louis Foyallat de Freneuse ni Crausac à Épesses  
Célibataire  
né à Trey le dix huit Juillet mil huit cent quarante  
neuf et  
2. Alice Tages  
de Trey domiciliée à Trey  
fille de Antoine et de Sylvie ni Tages à Trey  
Célibataire  
née à Trey le vingt un Janvier mil huit cent  
soixante trois

Les publications ont eu lieu à Trey le trente un Août, à Épesses  
à Sully le cinq Septembre mil huit cent huitante cinq.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :  
Fritz Foyallat  
Alice Foyallat

des témoins :  
Fritz Tages à Trey  
Eugène Thommey à Tullins

L'officier de l'état civil :  
J. Guignard

Papiers présentés :  
L'autorisation de l'officier  
de l'état civil de Cully.

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de  
Cully et de Sully



N<sup>o</sup> 8.  
Pittet  
Cornamusaz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt sept Novembre mil huit cent  
huitante cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Pittet Constant, coiffeur  
de Seigneux domicilié à Vevey,  
fils de Simon Pittet et de défunte Rose Louise ni Cachin  
célibataire  
né à Seigneux le un Septembre mil huit cent soixante

et  
2. Cornamusaz Anna  
de Vevey domiciliée à Vevey,  
fille de Jacques Frédéric Cornamusaz et de Thérèse ni Rothlisberger  
Célibataire,  
née à Vevey le six sept avril mil huit cent cinquante

Les publications ont eu lieu à Vevey le vingt trois Octobre, et à  
Seigneux le vingt cinq Octobre mil huit cent huitante cinq.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Constant Pittet

Daniel Cornamusaz Vevey

Anna Pittet née Cornamusaz

Daniel Cornamusaz de Jacques à Vevey

L'officier de l'état civil :

J. Guignard

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

Les certificats de publications  
de Vevey et de Pillarzel

l'officier de l'état civil de  
Pillarzel.

Par jugement rendu le 17 Juin  
1904, le Tribunal du district  
de Yverdon a dissous par le  
divorce le mariage ci contre  
de Constant Pittet de Seigneux  
et de Anna Cornamusaz de Vevey  
le 20 Septembre 1904,  
L'officier de l'état civil  
J. Guignard



Registre des mariages A.

N° \_\_\_\_\_

~~Aujourd'hui~~ Le Numéro 3 à la page 44 ~~mil huit cent~~  
~~et celui de la~~ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

Nom et profession de l'époux :

~~comparu~~ Dernière inscription faite dans l'année

Lieu d'origine et de domicile :

1885; les deux doubles des présent registres sont

Noms des parents :

conformes ce que nous domiciliés à certifions.

Etat civil :

fil de Trey le 31 Décembre 1885 de L'officier de l'état civil

Date de la naissance :

J. Guagniaux.



Nom et profession de l'épouse :

et

Lieu d'origine et de domicile :

Un double a été remis le 8 Janvier 1886, à

Noms des parents :

de l'autorité Cantonale, en exécution de l'article 3 de la Loi

Etat civil :

fille de Trey le 8 Janvier 1886 et de L'officier de l'état civil

Date de la naissance :

J. Guagniaux

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de \_\_\_\_\_

*Na le 16 Janvier 1886  
Guagniaux*

N<sup>o</sup> 1.  
 Cornamusat  
 Desarzens

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt six mil huit cent  
huitante six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Cornamusat Louis Charpentier

de Creu domicilié à Creu

fil de Jean David Louis et de Louise Charlotte née Meystra

Célibataire

né à Creu le vingt six Mars mil huit cent cinquante

et

2. Desarzens Eugénie

de Sarzens domiciliée à Creu

fille de Auguste et de Louise Rosine née Vulloty

Célibataire

née à Granges le vingt un Mai mil huit cent soixante un

Les publications ont eu lieu à Creu le deux Décembre, à Sarzens le  
trois dit et à Signey le quatre Décembre mil huit cent huitante six

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Louis Cornamusat

Eugénie Cornamusat née

des témoins :

Louis Desarzens à Creu

Anna Vulloty-Granges

L'officier de l'état civil :

J. Guayraud

Papiers présentés :

Les certificats de publications  
de Creu, Lucens et Tillarzel

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Lucens et de Tillarzel

N° 2  
Estopprey  
Spicher  
 Nom et profession de l'époux :  
 Lieu d'origine et de domicile :  
 Noms des parents :  
 Etat civil :  
 Date de la naissance :  
 Nom et profession de l'épouse :  
 Lieu d'origine et de domicile :  
 Noms des parents :  
 Etat civil :  
 Date de la naissance :  
 Date des publications :

Aujourd'hui deux neuf Février mil huit cent  
huitante six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
 comparu :  
 1. Estopprey Alfred — charron  
 de Crey domicilié à aux Granges sous Crey  
 fils de Abram Estopprey et de Louise née Duc sa femme  
Célibataire  
 né à aux Granges sous Crey le huitième un Octobre mil huit cent Cinquante huit  
 et  
 2. Spicher Marie Cécile  
 de Neberstorf, Fribourg domiciliée à aux Granges sous Crey  
 fille de Nicolas Spicher et de Christine née Schumpach sa femme  
Célibataire  
 née à Séchelles, Fribourg, le seize Octobre mil huit cent Cinquante neuf  
 Les publications ont eu lieu à Creu le vingt sept Janvier, et à Neberstorf  
 le vingt huit dit mil huit cent huitante six.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :  
Alfred Estopprey  
Marie Estopprey

des témoins :  
Henri Spicher aux Granges sous Crey  
Armand Estopprey aux Granges sous Crey

L'officier de l'état civil :

J. Guagnana

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

Les certificats de publication l'officier de l'état civil de  
de Creu et de Neberstorf Neberstorf.



N° 1  
Estoppey  
Södermann

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui Seize Avril \_\_\_\_\_ mil huit cent  
huitante Six \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
 comparu :

1. Estoppey Alcide agriculteur  
 de Crey \_\_\_\_\_ domicilié à un Granges sous Crey  
 fils de Bern David Estoppey et de défunte Marguerite née Cissin  
Célibataire \_\_\_\_\_

né à un Granges sous Crey le quatre Octobre mil huit Cent soixante deux  
 et

2. Lina Södermann \_\_\_\_\_  
 de Sützflüh, Berne \_\_\_\_\_ domiciliée à Chabloz \_\_\_\_\_  
 fille de Charles Frédéric Södermann et de Marie née Kirchoffer  
Célibataire \_\_\_\_\_

née à Chabloz le neuf Septembre le neuf Septembre mil huit Cent soixante un

Les publications ont eu lieu à Crey le vingt six Mars, à Payerne  
 et à Sützflüh le vingt sept Mars mil huit Cent huitante six

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Alcide Estoppey  
Lina Estoppey née Södermann

des témoins :

Daniel Cornamusaz De Laques  
Laques Daniel Cornamusaz

L'officier de l'état civil :

J. Magnin

Papiers présentés :

Les certificats de Publication  
de Payerne, de Sützflüh  
et de Crey.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Payerne et de Sützflüh

vu le 6 Mars 1886  
 Magnin J.

N°

Aujourd'hui Le numéro 3 à la page 48, mil huit cent est celui de la par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

Nom et profession de l'époux :

composé dernière inscription faite dans l'année 1886. Les deux doubles du présent registre

Lieu d'origine et de domicile :

de sont conformes ce que domicilié à nous certifions.

Noms des parents :

fil de Trey le 31 Décembre 1886 L'officier de l'état civil

Etat civil :

né à le J. Magnan

Date de la naissance :

né à le



Nom et profession de l'épouse :

Un double a été remis le 7 Janvier 1887, à

Lieu d'origine et de domicile :

de l'autorité cantonale en domiciliée à exécution de

Noms des parents :

fille de l'article 4 de la loi et de

Etat civil :

Trey le 7 Janvier 1887. L'officier de l'état civil

Date de la naissance :

née à le J. Magnan



Date des publications :

Les publications ont eu lieu à

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Horizontal lines for signatures of spouses and witnesses.

L'officier de l'état civil :

Horizontal line for the signature of the civil officer.

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Horizontal lines for listing presented papers and the location of communication.



N° 1.  
Cuany  
Bidiville  
 Nom et profession de l'époux :  
 Lieu d'origine et de domicile :  
 Noms des parents :  
 Etat civil :  
 Date de la naissance :  
 Nom et profession de l'épouse :  
 Lieu d'origine et de domicile :  
 Noms des parents :  
 Etat civil :  
 Date de la naissance :  
 Date des publications :

Aujourd'hui huit juillet mil huit cent  
huitante sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
 comparu :

1. Cuany François Henri agriculteur  
 de Cherbourg domicilié à Granges  
 fils de Jean Pierre Cuany et de Louise Marguerite nee Cerrin  
 veuf de Louise Rosalie nee Kottay  
 né à Granges le vingt cinq juillet mil huit cent trente  
 et

2. Bidiville nee Pasche Jeannette Pauline néenayia  
 de Granges domiciliée à Granges  
 fille de Jean Pierre Pasche et de Jeanne Susanne nee Duruel  
 veuve de Jacques Louis Bidiville  
 née à Seigneurie le vingt un juillet mil huit cent trente six

Les publications ont eu lieu à Granges le quatre juin et à Cherbourg  
le onze dit mil huit cent huitante sept.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Henri Cuany Mottay François Craussey Troy  
Pauline Cuany nee Pasche Jean Gilhard Troy

L'officier de l'état civil :

J. Traquin

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

L'autorisation de l'officier  
de l'état civil de Granges de  
célébrer le mariage à Troy

officiers de l'état civil de  
Granges et de  
Grandcourt.



Registre des mariages A.

N<sup>o</sup> 4  
Visinand  
Jaquet.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui quatorze juillet mil huit cent  
huitante sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Visinand Louis Charles — boucher —  
de Corseaux — domicilié à Lausanne —

fil de Charles Louis Gabriel d'Escet de Louise née Toucheres à Granges  
célibataire

né à Corseaux le huit février mil huit cent soixante trois  
et

2. Jaquet Marie Madeleine Adélaïde sans profession  
de Granges de Vesin, Tilly domiciliée à Lausanne —

filles de François Etienne agriculteur et de Jeanne Louise née Estoppey, aux Granges  
célibataire

née à Granges sous Trey le vingt huit juillet mil huit cent soixante

Les publications ont eu lieu à Lausanne le sept juin, à Corseaux le huit juin  
à Granges de Vesin le dix juin & à Trey le onze dit de cette année.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Charles Visinand Alfred Perrin à Granges  
Adèle Visinand née Jaquet Eug. Bovey à Lausanne

L'officier de l'état civil :

J. Guaymard

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

1. Certificat de publication, ou autorisation officiers de l'état civil de  
2. L'officier de l'état civil de Lausanne Lausanne de Corsier et  
pour célébrer le mariage à Trey de Aumont,

24 x he 1887  
Champan, J. d'...

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

~~Aujourd'hui~~ le Numéro 4 à la page ~~mil-huit-cent~~  
~~51, et celui de~~ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
~~comparu~~: la dernière inscription faite dans  
 l'année 1887, les deux doubles des présents  
 registres sont conformes domiciliés à mes ce que nous  
 fils de Certifiions et de  
 Grey le 31 Décembre 1887. L'officier de l'état civil  
 né à le J. Guagniaux

2. Un double a été remis le 6 Janvier 1888,  
 de à l'autorité Cantonale, en domiciliée à exécution de  
 fille de l'article 3 de la loi et de  
 Grey le 6 Janvier 1888. L'officier de l'état civil,  
 née à le J. Guagniaux

Les publications ont eu lieu à

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

## Registre des mariages A.

N<sup>o</sup> 1.  
*Estoprey*  
*Leuthold.*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt Sept Mars* mil huit cent  
*huitante huit* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. *Estoprey Henri* charpentier  
 de *Crey* domicilié à *Granges sous Crey*  
 fils de *Estoprey Francis* décédé et de *défunte Marianne* née *Clément*  
*célibataire*

né à *Granges sous Crey* le *dix Mai* mil huit cent *quarante sept*  
 et

2. *Leuthold Marie Anna* tailleuse  
 de *Obbigen, Eberne* domiciliée à *Bulle*  
 fille de *défunt Jean Leuthold* et de *Marie Steine Josephine* née *Joliet*  
*célibataire*

née à *Epagny, Fribourg* le *vingt trois Juillet* mil huit cent *cinquante neuf*

Les publications ont eu lieu à *Crey* le *quatorze* Jéris, à *Bulle* le *quinze*  
 et à *Obbigen* le *vingt* dit mil huit cent *huitante huit*.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

*Henri Estoprey*  
*Marie Estoprey née Leuthold*

des témoins :

*F. Cornamusaz*  
*Mariane Cruciani*

L'officier de l'état civil :

*J. Vuagniaux*

Papiers présentés :

*Les certificats de publications de*  
*Obbigen & Bulle et de Crey*

Le mariage a été communiqué aux  
 officiers de l'état civil de

*Obbigen et de Bulle*



N<sup>o</sup> 7.  
Crausaz & Crausaz

Aujourd'hui douze juin mil huit cent  
cinquante huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Crausaz Alfred agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Verey domicilié à Verey

Noms des parents :

fil de Frédéric Crausaz et de Jeanne Suzanne née Ouch

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Verey le vingt huit juin mil huit cent cinquante huit  
et

Nom et profession de l'épouse :

2. Crausaz Léonie

Lieu d'origine et de domicile :

de Verey domiciliée à Verey

Noms des parents :

fil de Jean Louis Crausaz et de Antoinette née Bernier

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Verey le vingt sept avril mil huit cent quarante quatre

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Verey le vingt neuf mai mil huit cent cinquante huit.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Alfred Crausaz  
Léonie Crausaz

des témoins :

Adrien Baudin  
Jos. Roux & Dornand

L'officier de l'état civil :

J. Guignard

Papiers présentés :

Le certificat de publication  
à Verey.

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

24 h 13 h 1888  
Guignard

Registre des mariages A.

N° \_\_\_\_\_

~~Aujourd'hui~~ Le numéro 2 à la page 54 est ~~mil huit cent~~  
~~celui de la dernière~~ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

Nom et profession de l'époux :

~~compara :~~ inscription faite dans l'année 1888, les deux  
~~1. doubles du présent registre sont conformes~~

Lieu d'origine et de domicile :

~~de ce que nous certifions~~ domicilié à \_\_\_\_\_

Noms des parents :

~~filis de~~ Trey le 31 Décembre 1888 et de \_\_\_\_\_

Etat civil :

L'officier de l'état civil  
J<sup>r</sup> Magnan

Date de la naissance :

né à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Nom et profession de l'épouse :

~~2. Un double a été remis le 4 janvier 1889, à~~  
~~de l'Autorité cantonale en~~ domiciliée à \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

~~filie de~~ l'article 2 de la loi et de \_\_\_\_\_

Noms des parents :

Trey le 4 janvier 1889. L'officier de l'état civil  
J<sup>r</sup> Magnan

Etat civil :

Date de la naissance :

née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Date des publications :

~~Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_~~

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

*Crausaz Crausaz*  
N° 1

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui Onze février mil huit cent  
huitante neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

1. Crausaz Paul Wilfrid agriculteur  
de Crey domicilié à Combremont le Petit  
fils de Jacques Daniel Crausaz et de défunte Marie Louise née Jaque  
Célibataire

né à Crey le huit septembre mil huit cent soixante  
Cinq  
et

2. Crausaz Marie Sophie couturière  
de Crey domiciliée à Combremont le Petit  
fille de Jeanne Crausaz et de Marie Louise née Jovan à Combremont le Petit  
Célibataire

née à Granges le sept janvier mil huit cent soixante quatre

Les publications ont eu lieu à Combremont le Petit le six neuf janvier  
à Crey le vingt dix mil huit cent huitante neuf.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Paul Crausaz  
Sophie née Crausaz

des témoins :

Daniel Cornamusaz à Crey  
Jacques Daniel Cornamusaz

L'officier de l'état civil :

J. Guaymard

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Combremont

Papiers présentés :

L'autorisation de l'officier de  
l'état civil de Combremont



Registre des mariages A.

N° 2  
Crousaz & Mounoud

Aujourd'hui vingt février mil huit cent  
huitante neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Crousaz Charles agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Krey domicilié à Combrémont le Grand

Noms des parents :

fil de defunts Jean Abram Crousaz et de Marie Louise née Goumard,  
Célibataire

Etat civil :

Date de la naissance :

né à Granges sous Krey le huit février mil huit cent cinquante six  
et

Nom et profession de l'épouse :

2. Mounoud Léa

Lieu d'origine et de domicile :

de Chioleyres domiciliée à Combrémont le Grand

Noms des parents :

fille de defunts Charles Daniel Mounoud et de Louise née Vernez ménagère à Trivou  
Célibataire

Etat civil :

Date de la naissance :

née à Chioleyres le vingt six Août mil huit cent soixante neuf

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Combrémont le Grand le vingt six janvier, à  
Krey et aux Chioleyres le vingt neuf dit mil huit cent huitante neuf

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

C. Charles Crousaz  
Léa Crousaz née Mounoud

des témoins :

Daniel Cornamusaz à Krey  
Jacques Daniel Cornamusaz

L'officier de l'état civil :

J. Magnan

Papiers présentés :

L'autorisation de l'officier  
de l'état civil de Combrémont Combrémont et de  
Oron.

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

N<sup>o</sup> 3.  
Crausaz & Schmann

Aujourd'hui sept Aout mil huit cent  
huitante neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Crausaz Julien agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Brey domicilié à Brey.

Noms des parents :

filz de Marguerite Cornamusaz nee Crausaz, à Brey

Etat civil :

celibataire

Date de la naissance :

né à Brey le dix mai mil huit cent dixante quatre

Nom et profession de l'épouse :

2. Schmann Elisabeth.

Lieu d'origine et de domicile :

de Signau canton de Berne domiciliée à Brey.

Noms des parents :

fille de J<sup>u</sup> Ulrich Schmann et de défunte Marie nee Sevenschwarzer

Etat civil :

celibataire

Date de la naissance :

née à Auderswil Berne, le quatorze juillet mil huit cent cinquante six

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Brey le huit juillet et à Signau le neuf du même mois mil huit cent huitante neuf.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Julien Crausaz  
Elisabeth Crausaz

des témoins :

David Cornamusaz de Jaques  
Daniel Cornamusaz à Brey

L'officier de l'état civil :

J<sup>u</sup> Magnin

Papiers présentés :

Les certificats de publication  
de Brey et de Signau.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Signau.

N° \_\_\_\_\_

Aujourd'hui Le numéro 3 à la page 58 mil huit cent  
~~est celui de la dernière~~ <sup>par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont</sup>  
~~comparu :~~ inscription faite dans l'année 1889,  
les deux doubles des présent registres sont  
de conformes ce que nous domiciliés à certifions.  
filles de Grey le 31 Décembre 1889 de L'officier de l'état civil  
J. Magniaux  
 né à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

2. Un double a été remis le 8 Janvier 1890 à  
de l'autorité Cantonale domiciliés à en exécution  
de l'article 2 de de la Loi  
Grey le 8 Janvier 1890. L'officier de l'état civil  
J. Magniaux  
 née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

~~Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_~~

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux  
 officiers de l'état civil de

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

*me 13.1.90  
 Magniaux*



*Estopprey & Page*

Aujourd'hui *cinq Aout* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
*nonante* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. *Estopprey Louis* \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

de *Crey* \_\_\_\_\_ domicilié à *aux Granges sous Crey*

Noms des parents :

fils de *deffunt Jean Daniel* et de *deffunte Susanna Marguerite née Diche*

Etat civil :

*veuf de Louise née Dingles dès le neuf Novembre mil huit cent huitante*

Date de la naissance :

*neé aux Granges sous Crey le vingt neuf juin mil huit cent trente six*

et

Nom et profession de l'épouse :

2. *Page Philomène* \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

de *Chatonnaye* \_\_\_\_\_ domiciliée à *aux Granges sous Crey*

Noms des parents :

fille de *deffunt Nicolas Page* et de *deffunte Anne née Vervoz*

Etat civil :

*célibataire* \_\_\_\_\_

Date de la naissance :

*née à Chatonnaye le quatorze Septembre mil huit cent cinquante sept*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Crey le six sept juillet* et à *Chatonnaye le six neuf du même mois mil huit cent nonante*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

*Louis Estopprey*  
*filieur subat greffier*

des témoins :

*Constant Sittet Crey*  
*Louis Crausat a Crey*

L'officier de l'état civil :

*J. Viaignieu*

Papiers présentés :

*Les certificats de publications de Chatonnaye et de Crey*

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

*Chatonnaye,*

N° 2.  
Chevalley & Vallon  
Chevalley + Vallon

Nom et profession de l'époux :  
Lieu d'origine et de domicile :  
Noms des parents :  
Etat civil :  
Date de la naissance :  
  
Nom et profession de l'épouse :  
Lieu d'origine et de domicile :  
Noms des parents :  
Etat civil :  
Date de la naissance :  
  
Date des publications :

Aujourd'hui vingt huit Novembre — mil huit cent  
nonante — par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu : Chevalley,  
1. Chevalley Henri maréchal  
de Champbaucourt — domicilié à Grey  
fils de défunt Daniel — et de Marguerite née Putter  
Célibataire

né à Granges — le vingt quatre Avril mil huit cent soixante huit  
et

2. Vallon Alié  
de Hollandvins — domiciliée à Grey  
fille de Louis Vallon — et de Marianne née Dusez  
Célibataire

née à Hollandvins — le deux huit Mars mil huit cent septante trois

Les publications ont eu lieu à Grey le huit Octobre, à Combremont  
et à Hollandvins le deux Novembre mil huit cent nonante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

des témoins :

Henri Chevalley      Daniel Cornamusaz  
Alié Chevalley née Vallon      Julien Crausaz } à Grey

L'officier de l'état civil :

Jos. Magnan

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

certificats de publications  
de Hollandvins, Combremont      Combremont & de  
et Grey.      Hollandvins.

Suivant décision du  
Conseil d'Etat en date du  
vingt deux Mars mil huit cent  
nonante toute la copie est  
rectifiée en ce sens que le nom  
Chevalley inscrit par erreur  
sera inscrit Chevalley.  
L'officier de l'état civil  
Jos. Magnan

Motte

vu le 22 décembre 1890  
Mary Dief

N° \_\_\_\_\_

Aujourd'hui le numéro 8 de la page 61 est = mil huit cent  
celui de la dernière ins. par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

composés : exhibition faite dans l'année 1899 les deux

1. Doubles du présent registre sont conformes ce que

nous certifions domicilié à \_\_\_\_\_

le 31 Décembre 1890 et de L'officier de l'état civil

J. Magnian

né à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Un double a été remis le 8 Janvier 1891 à l'autorité

Cantonale en exécution de l'article 2 de la Loi

du 8 Janvier 1890. et de L'officier de l'état civil

J. Magnian

née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



N<sup>o</sup> 1  
Russli & Estoppey

Nom et profession de l'époux :  
Lieu d'origine et de domicile :  
Noms des parents :  
Etat civil :  
Date de la naissance :  
  
Nom et profession de l'épouse :  
Lieu d'origine et de domicile :  
Noms des parents :  
Etat civil :  
Date de la naissance :  
  
Date des publications :

Aujourd'hui vingt février mil huit cent  
nonante un par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

1. Russli Paul Evangeliste  
de la Chaux de Fonds domicilié à Carnes Alpes Maritimes Fra  
fils de Meimad Russli et de Catherine nee Ramseyer  
Célibataire

né à la Chaux de Fonds le vingt un Août mil huit Cent septante

et

2. Estoppey Louise Olga  
de Trey domiciliée à un Granges sous Trey  
fille de Julie Thuillard nee Estoppey  
Célibataire

née à un Granges sous Trey le vingt un Août mil huit Cent soixante six

Les publications ont eu lieu à Trey le vingt Janvier & à la Chaux de Fonds  
le vingt un du même mois mil huit Cent nonante un

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Paul Russli  
Louise Russli nee Estoppey

des témoins :

Tules Pages à Trey  
Julie Thuillard Granges sous Trey

L'officier de l'état civil :

J. Magniano

Papiers présentés :

Les certificats de publications  
de Trey & Chaux de Fonds, la déclaration  
du Conseil Suisse à Carnes que toutes  
les formalités prescrites pour ce mariage  
sont été remplies auprès de lui

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de  
la Chaux de Fonds,

Pa le 5 x hi 1891  
Chaux de Fonds

N° \_\_\_\_\_

Aujourd'hui Le premier à la page 63 est ~~mil huit cent~~  
~~celui de la dernière ins~~ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
 comparu : cription faite dans l'année 1891, les deux doubles  
du présent registre sont conformes ce que nous certifions  
de Trey le 31 Décembre 1891. domicilié à L'officier de l'état civil  
 fils de \_\_\_\_\_ et de J. Magniana

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

~~né~~ Un double a été remis le 2 Janvier 1892 à l'auto  
rité cantonale en exécution de l'article 2 de la Loi.  
Trey le 2 Janvier 1892. L'officier de l'état civil  
 de \_\_\_\_\_ domiciliée à J. Magniana  
 fille de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux  
 officiers de l'état civil de

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

N° 1  
Estoppay & Schindler

Aujourd'hui quatre Mars mil huit cent  
nonante deux par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :  
1. Estoppay Henri Charpentier

Nom et profession de l'époux :

de Crey domicilié à un Granges sous Crey.

Lieu d'origine et de domicile :

fils de défuntz François Estoppay et de Marianne née Clément

Noms des parents :

veuf de Marie Anna née Seutbold des le vingt huit avril mil huit cent nonante un

Etat civil :

né à Granges sous Crey le dix Mai mil huit cent quatre vingt sept

Date de la naissance :

et

2. Schindler Marie Anna

Nom et profession de l'épouse :

de König Bern domiciliée à Crey

Lieu d'origine et de domicile :

fille de Jean Nicolas Schindler et de Madeleine née Hönni

Noms des parents :

célibataire

Etat civil :

née à Wèbern le sept janvier mil huit cent soixante

Date de la naissance :

Les publications ont eu lieu à Crey le onze février, et König le seize du même mois mil huit cent nonante deux.

Date des publications :

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Henri Estoppay  
Maria Estoppay

des témoins :

F. Cornamusant  
Alph. Crausaz

L'officier de l'état civil :

Jr. Veugniseux

Papiers présentés :

Les certificats de publications de Crey et de König

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

König



N° 2.  
Badoux & Estoppey.

Aujourd'hui Le 17 Avril mil huit cent

soixante deux par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Badoux Paul Louis agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Cremin domicilié à Granges sur Trey

Noms des parents :

fil de Jacques David Badoux et de Jeanne née Lenn de Cédès

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Brenles le Seize Avril mil huit cent quarante trois

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Estoppey Jenny née Pettit

Lieu d'origine et de domicile :

de Trey domiciliée à Seigneux

Noms des parents :

filles de Jean Francois Pettit et de Marianne née Cachin

Etat civil :

veuve de Emile Estoppey des le dix neuf Mars mil huit cent soixante sept

Date de la naissance :

née à Seigneux le premier juillet mil huit cent quarante sept

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Cremin le seize Mars, à Trey le dix sept  
et à Seigneux le dix huit des mêmes mois mil huit cent soixante deux.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

### Signatures

des époux :

Paul Badoux  
Jenny Badoux

des témoins :

François Crausaz à Trey  
Alexandre Menoud à Trey

L'officier de l'état civil :

J. Vignand

Papiers présentés :

Les certificats de publication  
de Lucens, Villarszel et Trey.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Lucens et de Villarszel

No 3.  
Beck & Maurer

Aujourd'hui vingt deux juillet mil huit cent  
nonante deux par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Beck Gustave Adolphe agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Biemme domicilié à Trécy

Noms des parents :

filz de Gustave Adolphe Beck et de défunte Marie née Sahlé

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Gundelwald Berne le vingt six Mars mil huit cent soixante six

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Maurer Marie née Berger

Lieu d'origine et de domicile :

de Bolligen Berne domiciliée à Trécy

Noms des parents :

fille de Christian Berger et de défunte Madeleine née Moullet

Etat civil :

divorcée d'avec Alfred Maurer des huit Mars mil huit cent nonante

Date de la naissance :

née à Veunegg sur le Schoren le six Juin mil huit cent cinquante neuf.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Trécy le trois Juin, à Bolligen et à Biemme  
le sept du même mois mil huit cent nonante deux.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Adolphe Beck  
Marie Beck épouse Berger

des témoins :

Fritz Berger  
Fritz Pages à Trécy

L'officier de l'état civil :

F. J. Magnin

Papiers présentés :

Certificats de publications, de Bolligen ;  
Biemme & Trécy.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de  
Biemme et de Bolligen,

N° \_\_\_\_\_

Aujourd'hui Le Numéro 3 à la page 67 est celui mil huit cent

de la dernière inscription par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu : faite dans l'année 1892, les deux doubles des

1. présents registres sont conformes ce que nous certifions

de Hrey le 31 Décembre 1892, domiciliés à L'officier de l'état civil

fil de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ J. Magniane

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

né à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

2. de Un double a été remis le domiciliés à 9 janvier 1893 à L'hu

file de Autorité Cantonale en exécution de l'article 2 de la loi

Hrey le 9 janvier 1893. L'officier de l'état civil

née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ J. Magniane

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

*Ma le 13 Janv. 1893  
Emanuel Drey*



No 1.  
RoCHAT + BINGGELI

Aujourd'hui Seize Décembre mil huit cent  
nonante Trois par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. RoCHAT Jules François agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Ecclépens et des Charbonnières domicilié à un Granges sous Trey

Noms des parents :

fil de Marc Gabriel RoCHAT et de Hennette Louise née Rieffel

Etat civil :

veuf de Rosine née Corbath des le deux mai mil huit cent huitante deux

Date de la naissance :

né à Ecclépens le onze avril mil huit cent cinquante six

et

Nom et profession de l'épouse :

2. BINGGELI Louise

Lieu d'origine et de domicile :

de Wahlorn Berne domiciliée à un Granges sous Trey

Noms des parents :

fille de Jean BINGGELI et de défunte Anna née Block

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Courbevon le vingt deux mai mil huit cent septante

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Trey le quatorze Novembre, au Lieu et à Wahlorn le quinze et à Ecclépens le seize du même mois mil huit cent nonante trois

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

RoCHAT Jules  
Louise RoCHAT BINGGELI

des témoins :

Fritz Lages à Trey  
Alexandre Menoud à Trey

L'officier de l'état civil :

J. Tinguizieux

Papiers présentés :

Des certificats de publications  
de Wahlorn, du lieu, d'Ecclépens  
et de Trey

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Wahlorn, Schirren et le lieu

N° \_\_\_\_\_

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

*le 10 Janvier 1894  
Emanuel chef*

Aujourd'hui *Se numéros 1 à la page 69 est celui* ~~mil huit cent~~  
~~de la dernière inscription~~ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
~~comparu~~ faits dans l'année 1893, les deux doubles des  
1. *présent registre sont conformes ce que nous certifions*  
*de Corey le 31 Décembre 1893. domicilié à* *L'officier de l'état civil*  
*de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_* *J<sup>m</sup> Vuagniano*

*né à* *Un double a été remis le 9 Janvier 1894 à l'autorité*  
*cantonale en exécution de l'article 2 de la loi*  
2. *Corey le 9 Janvier 1894. L'officier de l'état civil*  
*de \_\_\_\_\_ domicilié à* *J<sup>m</sup> Vuagniano*  
*filles de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_*

née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

N<sup>o</sup> 1

Duc & Cornamusat

Aujourd'hui die neuf Janvier mil huit cent

nonante quatre par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Duc Jean Charles agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Charannes domicilié à Villers Bramand

Noms des parents :

fil de l'infant Jean Samuel et de Suzette née Lahud

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

né à Charannes le cinq douze mil huit cent septante un

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Cornamusat Bertha

Lieu d'origine et de domicile :

de Crey domiciliée à Crey

Noms des parents :

fille de Jacques Frédéric et de Thérèse née Rothlisberger

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Crey le dix dix mil huit cent septante quatre

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Crey le vingt six Décembre, à Charannes  
et à Villars Bramand le vingt sept du même mois mil huit cent  
nonante quatre.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

Duc Jean Charles  
Duc Bertha

des témoins :

F. Cornamusat, inq. à Crey  
Constant Pittet à Crey

L'officier de l'état civil :

J. Tuagniaux

Papiers présentés :

L'autorisation de l'officier de  
l'état civil de Villars et pour ce  
librer le mariage à Crey.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Moudon & de Villars



2.  
Perrier & Cornamusat

Aujourd'hui un Juin mil huit cent  
nonante quatre par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Perrier Edouard Jeanillon agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Ste Croix domicilié à Creux

Noms des parents :

fil de défunte Jeanne Perrier et de \_\_\_\_\_

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

né à Puchevens le vingt sept mars mil huit cent soixante deux

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Cornamusat Méry

Lieu d'origine et de domicile :

de Creux domiciliée à Creux

Noms des parents :

fille de Pierre Daniel et de Staline née Cornamusat

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Creux le sept août mil huit cent soixante un

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Creux le quinze mai, et à Ste Croix le quinze du même mois mil huit cent nonante quatre.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

### Signatures

des époux :

E. Perrier  
Méry Perrier

des témoins :

Emile Tautz à Lucens  
Lucie Tautz à Lucens

L'officier de l'état civil :

J. Pagnier

Papiers présentés :

Les publications de Ste Croix  
et de Creux

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Ste Croix

N<sup>o</sup> 3.  
Caillet & Caillet

Aujourd'hui six Juillets mil huit cent  
nonante quatre par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Caillet Henri agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Creu et de Maracon domicilié à Creu

Noms des parents :

fils de défunte Lucette feu et de Jacques Samuel Caillet

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

né à Creu le quatorze Janvier mil huit cent  
soixante huit

Nom et profession de l'épouse :

2. Caillet Marie Louise

Lieu d'origine et de domicile :

de Creu et de Maracon domiciliée à Creu

Noms des parents :

fille de Jean Daniel Caillet et de Marie Louise née Estoppey

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Creu le seize mai mil huit cent septante

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Creu le neuf mai et à Maracon  
le douze du même mois mil huit cent nonante quatre,

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Henri Caillet  
Louise Caillet

des témoins :

Henri Cornamusaz à Creu  
Elisa Estoppey

L'officier de l'état civil :

M. Guagniano

Papiers présentés :

les certificats de publication  
de Maracon et de Creu

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Palézieux

210/170  
H.

N° \_\_\_\_\_

Aujourd'hui Le Numéro 3 à la page 43 est ~~celui de la dernière inscrite~~ mil huit cent

~~par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :~~ fait dans l'année 1894; les deux doubles du 1. présent registre sont conformes ce que nous certifions.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

de Grey le 31 Décembre 1894 domicilié à L'officier de l'état civil  
fils de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ J. Tuagniaux

Un double a été remis le 9 janvier 1895 à l'autorité cantonale en exécution de l'article 2 de la loi.

Grey le 9 janvier 1895. L'officier de l'état civil  
de \_\_\_\_\_ domiciliée à J. Tuagniaux  
fille de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

*Vu le 15/1/95  
Annuaire*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



N° 1.

Monneyron &  
Pages.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui premier Novembre mil huit cent  
nonante cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Monneyron Louis agriculteur  
de Féchy domicilié à Castegnais  
fils de Jean Louis Henri et de Jeanne Marie Louise née Billard  
Célibataire

né à St Saphorin sur Morges le dix neuf Octobre mil huit cent soixante Sept  
et

2. Pages Emma  
de Crey domiciliée à Crey  
fille de Antoine et de Isabelle née Pages  
Célibataire

née à Crey le vingt trois Aout mil huit cent soixante neuf

Les publications ont eu lieu à Crey le Sept Octobre, à Castegnais le  
onze, et à Féchy le douze du même mois mil huit cent nonante cinq

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Louis Monneyron  
Emma Monneyron née Pages

des témoins :

Dubrit Victor Cerniaz  
Pages Constant Crey

L'officier de l'état civil :

Jos. Vuagniaux

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Papiers présentés :

L'autorisation de l'officier  
de l'état civil de Gilly pour  
célébrer le mariage à Crey, Gilly et de Aubonne

Ma le 14 Janvier 1896  
Amoury

N° \_\_\_\_\_

Aujourd'hui Le numero 1 à la page 75 est celui mil huit cent  
de la dernière inscription par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

~~comparu~~: faite dans l'année 1895, les deux doubles des  
1. présent registre sont conformes, ce que nous certifions.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

de Grey le 31 Décembre 1895 domicilié à L'officier de l'état civil  
fils de \_\_\_\_\_ et de M<sup>me</sup> Magniaux

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

~~né à~~ Un double a été remis le 9 janvier 1896 à l'au-  
torité cantonale en exécution de l'article 2 de la loi

2. Grey le 9 janvier 1896. L'officier de l'état civil  
de \_\_\_\_\_ domiciliée à M<sup>me</sup> Magniaux

filles de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_  
née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



No 1.  
 Cornamusaz  
 De Crussaz

Nom et profession de l'époux :  
 Lieu d'origine et de domicile :  
 Noms des parents :  
 Etat civil :  
 Date de la naissance :  
 Nom et profession de l'épouse :  
 Lieu d'origine et de domicile :  
 Noms des parents :  
 Etat civil :  
 Date de la naissance :  
 Date des publications :

Aujourd'hui vingt six avril mil huit cent  
nonante six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
 comparu :  
 1. Cornamusaz Henri agriculteur  
 de Crez domicilié à Crez  
 fils de François Cornamusaz et de Rosine née Pully  
célibataire  
 né à Crez le trois avril mil huit cent soixante sept  
 et  
 2. De Crussaz Hortense  
 de Crez domiciliée à Crez  
 fille de Piét De Crussaz et de Lydie née Boeuf  
célibataire  
 née à Crez le vingt trois juin mil huit cent soixante neuf  
 Les publications ont eu lieu à Crez le dix avril mil huit  
cent nonante six

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :  
Henri Cornamusaz  
Hortense Cornamusaz née De Crussaz  
 des témoins :  
Melior De Crussaz à Crez  
Constance Cornamusaz à Crez  
 L'officier de l'état civil :  
J. T...

Papiers présentés :  
le Certificat de publication  
à Crez.

Le mariage a été communiqué aux  
 officiers de l'état civil de



N° 2.

Jaquet & Estoppey

Nom et profession de l'époux :

~~Lieu~~ d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt neuf mai mil huit cent  
soixante six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

1. Jaquet Cyprien Emile agriculteur  
de Granges des Tesin, Fribourg domicilié à Granges sous Trey  
fils de François Etienne Jaquet et de Reanne nie Estoppey  
divorcé de Marie Emile nie Monthorey des vingt quatre sept mil huit cent  
huitante neuf  
né à Granges sous Trey le huit mai mil huit cent soixante trois.

et

2. Estoppey nie Schneider Emma  
de Nancy domiciliée à Granges sous Trey  
fille de défunt Jean Schneider et de Reanne Suzanne nie Crisinel  
divorcé de Béat Estoppey des vingt sept décembre mil huit cent  
soixante deux  
née à Belmont Yverdon le onze mars mil huit cent soixante deux.

Les publications ont eu lieu à Nancy le dix dix et à Granges des Tesin  
le quatorze des même mois mil huit cent soixante six.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Emile Jaquet  
Emma Jaquet Schneider

des témoins :

Julien Crausaz né à Trey  
Daniel Crausaz à Trey

L'officier de l'état civil :

Jm Lagniaux  
Le mariage a été communiqué aux

Papiers présentés :

Les certificats de publication  
de Belmont et Trey

officiers de l'état civil de

Belmont.

Registre des mariages A.

No 2  
Estoppey et Nicoit

Aujourd'hui deux Juin mil huit cent  
nonante six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Estoppey Maurice Emile vigniculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Hery domicilié à Hery

Noms des parents :

fils de défunt François Louis et de Adèle née Komutti

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Granges sous Hery le vingt sept avril mil huit cent septante  
et quatre

Nom et profession de l'épouse :

2. Nicoit Lyda

Lieu d'origine et de domicile :

de Granges domiciliée à Granges

Noms des parents :

filles de défunt François Dominique et de Jeanne Kerdechine née Cosansey

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Granges le vingt un mars mil huit cent septante  
un

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Hery le quatorze Mai et à Granges  
le quinze des mêmes mois mil huit cent nonante six

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Estoppey Maurice  
Lyda Estoppey née Nicoit

des témoins :

Fidéric Estoppey  
Henri Nicoit à Granges

L'officier de l'état civil :

Jr Rusquier

Papiers présentés :

Les certificats de publication  
de Granges et Hery

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Granges.



N<sup>o</sup> 4  
 Jomini & Estoppey

Aujourd'hui dix huit juillet mil huit cent

nonante six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Jomini Jules tailleur d'habits

Lieu d'origine et de domicile :

de Payerne domicilié à Granges.

Noms des parents :

filz de Daniel Jomini décédé et de défunte Jeanne Françoise née Cla

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Payerne le huit avril mil huit cent cinquante trois

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Estoppey Hélène Amélie ménagère

Lieu d'origine et de domicile :

de Brey domiciliée à Granges sans Brey

Noms des parents :

fille de Ferdinand Estoppey et de Pauline Susette née Pidoux

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Villars le Comte le vingt quatre mai mil huit cent septante quatre

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Granges le dix huit juin, à Payerne et à Brey le vingt des mêmes mois mil huit cent nonante six

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

### Signatures

des époux :

Jomini Jules  
 Hélène Jomini

des témoins :

Julien Crausaz à Brey.  
 Louis Comanney à Brey

L'officier de l'état civil :

J. Magniaux

Papiers présentés :

L'autorisation de l'état civil  
 de Granges.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Granges & de Payerne



Registre des mariages A.

N<sup>o</sup> 5  
Ney & Crausaz

Aujourd'hui quatorze août \_\_\_\_\_ mil huit cent  
nonante six \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Ney Ernest Charles comptable

Lieu d'origine et de domicile :

de Payerne domicilié à Payerne

Noms des parents :

fil de Madeline Louise et de mei Ney à Couvet

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Payerne le six mars mil huit cent septante deux

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Crausaz Alice Louise couturière

Lieu d'origine et de domicile :

de Hrey domiciliée à Hrey

Noms des parents :

fille de Charles Louis Crausaz et de Rosine Bertha mei Knutti

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Hrey le vingt huit novembre mil huit cent septante sept

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Hrey les seize Juillet et à Payerne  
le dix huit des même mois mil huit cent nonante six

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Ernest Ney  
Alice Ney nee Crausaz

des témoins :

Emile Coraumont à Trey  
Elisa Estoppey à Trey

L'officier de l'état civil :

Jr Vuagniaux

Papiers présentés :

Scrubrisation de l'état civil  
de Payerne

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Payerne,

N°

Aujourd'hui le numéro 5 à la page 81, est celui mil huit cent  
de la dernière inscription par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

compars: faite dans l'année 1896, les deux doubles du  
1. précédent registre sont conformes, ce que nous certifions  
de Grey le 31 Décembre 1896, domicilié à l'officier de l'état civil  
fils de \_\_\_\_\_ et de J. Guagniaux

né Un double a été remis le 8 janvier 1897 à l'autorité  
Cantonale en exécution de l'article 2 de la loi  
de Grey le 8 janvier 1897 l'officier de l'état civil  
de \_\_\_\_\_ domiciliée à J. Guagniaux  
fille de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de \_\_\_\_\_

## Registre des mariages A.

N° 1.  
Estopprey + Renaud

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui cinq février mil huit cent  
nonante sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Estopprey Frédéric Louis menuisier  
de Crey domicilié à Crey  
fils de François Louis Estopprey et de Adèle Crausaz née Humbler  
célibataire

né à Granges sous Crey le vingt deux décembre mil huit cent septante deux  
et

2. Marie Eugénie Elise Renaud née Berney regente  
de Sachaux domiciliée à Granges sous Crey  
fille de Narc Louis Henri Berney et de Françoise Louise Marie née Humbler  
veuve de Jules Renaud des trois dix huit septembre mil huit cent nonante deux  
née à Prilly le vingt cinq juin mil huit cent cinquante sept

Les publications ont eu lieu à Crey le dix sept janvier, et à Sachaux le  
dix huit des même mois mil huit cent nonante sept.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Frédéric Estopprey  
Elise Estopprey

des témoins :

Jules Crausaz  
Henri Caillot

L'officier de l'état civil :

J. Magnis  
Le mariage a été communiqué aux

Papiers présentés :

Les certificats de publication  
de Sachaux et de Crey

officiers de l'état civil de

Cossenay



N° 2.

Duruy & Crausaz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt trois avril mil huit cent  
soixante sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Duruy Julien Jules agriculteur  
de Cronay domicilié à Bouley rive Sayerne  
fils de Jean Jacques Duruy et de Elise née Chevalier  
celibataire  
né à Belmont sur Yveron le Cinq Mars mil huit cent soixante cinq  
et

2. Crausaz Marie  
de Creux domiciliée à Creux  
fille de Jacques Daniel Crausaz et de Hélène née Gourmat  
celibataire  
née à Creux le Seize septembre mil huit cent soixante six

Les publications ont eu lieu à Creux le vingt huit, à Sayerne le trente et à  
Cronay le trente un janvier mil huit cent soixante sept

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Julien Duruy  
Marie Duruy née Crausaz

des témoins :

Daniel Comanussy à Creux  
Julien Crausaz à Creux

L'officier de l'état civil :

J<sup>m</sup> Magnien

Papiers présentés :

L'autorisation de l'officier  
de l'état civil de Sayerne

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Sayerne & de  
Donnelis

Registre des mariages A.

N<sup>o</sup> 3,  
Basset & Briod

Aujourd'hui vingt Septembre mil huit cent  
nonante sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Basset François Samuel employé

Lieu d'origine et de domicile :

de Goumoens la Ville domicilié à Genève

Noms des parents :

fils de défunt Samuel Basset et de défunte Marie Carey née Hubertson

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Orbe le trente janvier mil huit cent septante trois  
et

Nom et profession de l'épouse :

2. Briod Mathie cuisinière

Lieu d'origine et de domicile :

de Lucens et de Forel domiciliée à Trey

Noms des parents :

fille de Antoine Adolphe Briod et de Rosalie née Bradoux,

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Lucens le sept janvier mil huit cent septante trois

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Genève le vingt trois août à Goumoens le vingt six  
à Forel le vingt sept et à Trey le vingt huit du même mois mil huit cent  
nonante sept

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

F. Basset  
M. Basset née Briod

des témoins :

Emile Pesini à Trey  
Constant Pittet à Trey

L'officier de l'état civil :

J. Magnin

Papiers présentés :

L'autorisation de l'état civil de  
Genève pour célébrer le  
mariage à Trey

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

Genève, Lucens, & Echallons



N° \_\_\_\_\_

Aujourd'hui Le numéro 3 à la page 85 est celui mil huit cent  
 de la dernière inscription par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
 comparu: faite dans l'année 1897, les deux doubles des  
 + présent registres sont conformes ce que nous certifions  
 de Corey le 21 Décembre 1897 domicilié à L'officier de l'état civil  
 fils de \_\_\_\_\_ et de J. Magniqueux

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

ni à Un double a été remis le 7 janvier 1898 à  
 l'autorité cantonale en exécution de l'article 3 de la loi  
 2. Corey le 7 janvier 1898. L'officier de l'état civil  
 de \_\_\_\_\_ domiciliée à J. Magniqueux  
 fille de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de \_\_\_\_\_

*Handwritten notes:*  
 Au le 10<sup>e</sup> janvier 1898  
 Magniqueux



Registre des mariages A.

N° 1.  
Estoppey,  
Goumaz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui huit février mil huit cent  
nonante huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Estoppey Beât cantonnier  
de Brey domicilié à Brey,

fil de Jean David Estoppey et de Jeanne Marguerite née Ouis ineb  
d'ore de Emma née Ledneir des le vingt huit Décembre mil huit cent nonante  
deux  
né à Franges sous Brey le vingt neuf janvier mil huit cent soixante  
et

2. Elise Goumaz  
de Sédilles domiciliée à Grandcour

fille de Philippe Bouard Goumaz et de Jeannette née Buffai  
célibataire  
née à Grandcour le vingt trois Décembre mil huit cent soixante huit

Les publications ont eu lieu à Brey le dia huit janvier, à Sédilles le vingt  
et à Grandcour le vingt deux du même mois mil huit cent nonante huit.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Beât Estoppey  
Elise Estoppey née Goumaz  
Glaude Robert Charonay  
Emma Glaude Charonay

L'officier de l'état civil :

J. Tuayniaux

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

les publications de mariage de Brey  
de Villargel et de Grandcour Villargel et de Grandcour,

2

De Crousaz  
&  
Fage,

Aujourd'hui trois juin mil huit cent  
nonante huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. De Crousaz Jules César agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Brey domicilié à Brey

Noms des parents :

fil de Sébastien De Crousaz et de Lydie née Boeuf

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Brey le vingt deux avril mil huit cent  
et septante deux

Nom et profession de l'épouse :

2. Fage Marie Philippine

Lieu d'origine et de domicile :

de Chatonnaye domiciliée à Chatonnaye

Noms des parents :

filie de Joseph Marie Fages et de Catherine Bernadine née Bailly

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Charannes sous Orbonnois le deux octobre mil huit cent septante  
quatre

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Brey et à Chatonnaye le cinq  
mai mil huit cent nonante huit.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

De Crousaz Jules César  
De Crousaz Marie

des témoins :

Cornut Aimé  
Cornut Cardine

L'officier de l'état civil :

J. Tuigniaux

Papiers présentés :

Les publications de mariage  
de Brey et de Chatonnaye.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de  
Chatonnaye.

Registre des mariages A.

N° 3.

Cornut  
Chatelanot

Nom et profession de l'époux :  
 Lieu d'origine et de domicile :  
 Noms des parents :  
 Etat civil :  
 Date de la naissance :  
 Nom et profession de l'épouse :  
 Lieu d'origine et de domicile :  
 Noms des parents :  
 Etat civil :  
 Date de la naissance :  
 Date des publications :

Aujourd'hui trois juin mil huit cent  
nonante huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Cornut Rodolphe Aimé agriculteur  
 de Larigny domicilié à Brey  
 fils de Jean Baptiste Cornut et de Adèle née Rodt,  
Célibataire

né à Brey le six octobre mil huit cent septante deux  
et

2. Chatelanot Caroline  
 de Moudon et de Dampierre domiciliée à les Granges sous Brey  
 fille de François Louis Chatelanot et de défunte Jeannette née Nicauton  
Célibataire  
 née à Oleyres le trente un Mars mil huit cent septante deux.

Les publications ont eu lieu à Brey le six mai, à Moudon et à Larigny  
le sept dit, et à Dampierre le huit du même mois mil huit cent nonante huit

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Cornut Aimé  
Cornut Caroline

des témoins :

De Crouzat César  
De Crouzat Marie

L'officier de l'état civil :

J. Magnan

Papiers présentés :

Les publications de mariage  
de Brey, Moudon, Larigny et  
Dampierre

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de  
Larigny, Moudon et  
de Lucens.



N°

Aujourd'hui Le numéro 3 à la page 29 est celui mil huit cent de la dernière inscription par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu: faits dans l'année 1898, les deux doubles des présent registre sont conformes ce que nous certifions.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

de Trey le 31 Décembre 1898. domicilié à L'officier de l'état civil fils de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ Magniana

née à Un double a été remis le 9 janvier 1899 à l'autorité cantonale en exécution de l'article 2 de la loi.

de Trey le 9 janvier 1899. L'officier de l'état civil fille de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ domiciliée à Magniana

née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de \_\_\_\_\_

N° le 129 janvier 1899  
M. Magniana  
[Signature]

N° 111

Conney & Estoppey  
Thomney, Estoppey

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

*Suivant décision du Département de Justice & Police du 9 mai 1901, l'acte de mariage ci contre doit être rectifié avec tous que le nom de famille écrit par erreur Conney soit écrit Thomney l'officier de l'état civil J. Vuagniaux*

Aujourd'hui vingt quatre février mil huit cent nonante neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Thomney Auguste agriculteur

de Tulliens domicilié à Crey

fil de Jean Conney et de Louise née Sidoux  
célibataire

né à Marnant le vingt Décembre mil huit cent soixante six

et

2. Estoppey Lina ménagère

de Marnant et de Crey domiciliée à Marnant

filie de Jean Daniel Estoppey et de Louise née Biderville décedée  
célibataire

née à Marnant le huit Août mil huit cent soixante six

Les publications ont eu lieu à Marnant et à Crey le vingt neuf janvier  
à Tulliens le trente un dit mil huit cent nonante neuf.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

des témoins :

Aug. Thomney  
Lina Thomney née Estoppey

Arple Noud à Granges  
Henri Thomney Tulliens

L'officier de l'état civil :

J. Vuagniaux

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

les publications de mariage  
à Marnant, Crey et Tulliens

officiers de l'état civil de

Granges et de Régieries



Bardet + Vallon

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt huit juillet mil huit cent  
nonante neuf, par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Bardet Jules Edouard maréchalde Villars le Grand domicilié à Breyfils de défunt Louis Bardet et de Suzanne Blise Louise née RommeCélibatairené à Villars le Grand le vingt novembre mil huit cent septante

et

2. Vallon Mariede Mollondins domiciliée à Breyfille de Louis Vallon et de défunte Marianne née DurigCélibatairenée à Mollondins le un janvier mil huit cent septante sept

Les publications ont eu lieu à Brey le vingt juillet, à Villars le Grand le  
vingt six et à Mollondins le vingt six du même mois mil huit cent nonante  
neuf

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Jules Bardet  
Marie Bardet née Vallon

des témoins :

Constant Bardet Villars le Grand  
Alexis Chatelet Brey

L'officier de l'état civil :

M. Guignaux

Papiers présentés :

Le certificat de  
publications de Brey  
Villars le Grand & Mollondins

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

Constantine et de  
Mollondins



Registre des mariages A.

N°

~~Aujourd'hui~~ Le numéro 2 à la page 94 est ~~mil-huit-cent~~  
~~celui de la Dernière~~ - ~~par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont~~

~~composé~~ : inscription faite dans l'année 1899, les deux

~~1. doubles~~ du présent registre sont conformes, ce que nous certifions

de ~~Trey~~ le 31 Décembre 1899, domiciliés à ~~L'officier de l'état civil~~

fits de \_\_\_\_\_ et de ~~J. Magniaux~~

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

~~2. Un double~~ a été remis le 9 janvier 1900

à l'autorité cantonale en exécution de

~~l'article 2 de la Loi.~~

de ~~Trey~~ le 9 janvier 1900, domiciliés à ~~L'officier de l'état civil~~

filles de \_\_\_\_\_ et de ~~J. Magniaux~~

née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

*10 Janvier 1900  
Magniaux  
Trey*

Cornamusaz & Estoppey

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui deux février mil ~~huit cent~~  
neuf cent par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

1. Cornamusaz Emile agriculteur

de Brey domicilié à Brey

fil de Jacques Daniel Cornamusaz et de Suzette née Jacques

Célibataire

né à Brey le huit mars mil huit cent septante neuf

et

2. Estoppey Alexandrine dite Elisa

de Brey domiciliée à Brey

filles de défunt Julien dit Jules Estoppey et de Jeanne Marguerite née Motte

Célibataire

née à Granges sous Brey le vingt six juin mil huit cent soixante

Les publications ont eu lieu à Brey le quatre janvier mil neuf  
cent.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Cornamusaz Emile  
Elisa Cornamusaz née Estoppey

des témoins :

Alais Chateletat à Brey  
Edouard Cornamusaz à Brey

L'officier de l'état civil :

J. Guignaux

Papiers présentés :

Certificat de publication  
à Brey.

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

N° 2.

Cornamusaz & Corthésy

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

- Aujourd'hui seize Mars — mil huit cent neuf cent — par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1. Cornamusaz Paul Frédéric agriculteur —

de Perrey — domicilié à Perrey —

fil de Jacques Frédéric — et de Jeannette née Rothlisberges —

Célibataire —

né à Perrey — le treize Septembre mil huit cent soixante sept —

et

2. Corthésy Emma —

de Dompierre sur Lucens — domiciliée à Villard Bramard —

filie de Alexis Corthésy — et de Sabine née Benthorcy —

Célibataire —

née à Dompierre — le six juin mil huit cent septante cinq —

Les publications ont eu lieu à Perrey le quatre février, à Dompierre et à Villard Bramard le six du même mois mil neuf cent —

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Frédéric Cornamusaz  
Emma Cornamusaz née Corthésy

des témoins :

François Cornamusaz à Truy  
Constant Pittet à Truy

L'officier de l'état civil :

J. Magnian

Papiers présentés :

Le certificat de publications  
à Perrey, Dompierre et  
Villard Bramard

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

Lucens et de Villardob,



N<sup>o</sup> 3.  
Pages & Fague

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt sept Avril \_\_\_\_\_ mil huit cent  
neuf cent \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

1. Pages Constant agriculteur

de Crey \_\_\_\_\_ domicilié à Crey \_\_\_\_\_

fils de Pages Antoine \_\_\_\_\_ et de Sylvie née Pages-  
Célibataire \_\_\_\_\_

né à Crey \_\_\_\_\_ le quatorze novembre mil huit cent  
\_\_\_\_\_ et septante sept

2. Fague Emma

de Crey \_\_\_\_\_ domiciliée à Crey \_\_\_\_\_

fille de Emile Fague \_\_\_\_\_ et de Justine née Centlivres  
Célibataire \_\_\_\_\_

née à Crey \_\_\_\_\_ le quatorze étour mil huit cent  
\_\_\_\_\_ septante six

Les publications ont eu lieu à Crey le onze avril mil neuf  
cent \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Constant Pages  
Emma Pages née Fague

des témoins :

Emile Cornut-Crey  
Eduard Centlivres-Chêne et Piquier

L'officier de l'état civil :

M. Guagniaux

Papiers présentés :

Le certificat de publication  
de Crey.

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

Registre des mariages A.

N<sup>o</sup> II.  
Perrier & Merz

Aujourd'hui vingt huit Décembre mil huit cent neuf cent par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :  
Lieu d'origine et de domicile :  
Noms des parents :  
Etat civil :  
Date de la naissance :  
  
Nom et profession de l'épouse :  
Lieu d'origine et de domicile :  
Noms des parents :  
Etat civil :  
Date de la naissance :  
Date des publications :

1. Perrier Edouard Francillon agriculteur  
de St Croix domicilié à Brey  
fils de Jeanne Perrier décédée et de

veuf de Brey né Cornamusag de le 1 Décembre mil huit cent quarante  
né à Tucherens le vingt sept Mars mil huit cent <sup>neuf</sup> soixante deux  
et

2. Merz Elisabeth Lilié  
de Buch, canton de Zurich domiciliée à Pillarimboud Tribourey  
fille de défunt Léopold Merz et de Marguerite née Stuchi à Pillarimboud  
Célibataire

née à Granges sous Brey le huit août mil huit cent septante

Les publications ont eu lieu à Brey le vingt-neuf Novembre, à St Croix et à Buch  
le trente du dit mois et à Pillarimboud le 1<sup>er</sup> Décembre mil neuf cent.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

E Perrier  
Elise Perrier née Merz

des témoins :

Julien Crausaz à Brey  
Daniel Cornamusaz Brey

L'officier de l'état civil :

Juigneaux

Papiers présentés :

Certificats de publication de  
Brey, St Croix, Buch et Pillarimboud. St Croix, Buch & Pillarimboud

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

Le numéro 4 à la page 97 est celui de la dernière inscription  
faite dans l'année 1900. Les deux doubles du  
présent registre sont conformes, ce que nous certifions,  
Brey le 31 Décembre 1900. L'officier de l'état civil  
Juigneaux

Vu le 22 Janvier 1901  
Murand

Un double a été remis le 8 Janvier 1901 à l'autorité cantonale  
en exécution de l'article 2 de la loi.

Brey le 8 Janvier 1901.

L'officier de l'état civil  
Juigneaux

n° 1.  
De Crousaz & Pittet

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt un juin mil huit cent  
neuf cent un, par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

1. De Crousaz Henri agriculteur,  
de Brey domicilié à Brey  
fils de Beat De Crousaz et de Lydie née Prouf.  
célibataire

né à Brey le vingt octobre mil huit cent  
et septante quatre

2. Pittet Louise ménagère  
de Villars Bramand et de Seigneux domiciliée à Villars Bramand  
fille de Saul Pittet et de Elise née Savarschy.  
célibataire

née à Villars Bramand le seize février mil huit cent septante sept

Les publications ont eu lieu à Villars Bramand et Seigneux et à  
Brey le 1<sup>er</sup> juin mil neuf cent un.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

De Crousaz Henri  
Louise De Crousaz née Pittet

des témoins :

Beat De Crousaz à Brey  
Hortense Cornamusaz à Brey

L'officier de l'état civil :

J. Fuagniaux

Papiers présentés :

Les certificats de publication  
à Villars Bramand, à Seigneux  
et Brey.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

à Villars, et



N<sup>o</sup> 4.  
Chatelanat  
et  
Estoppey.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui huit novembre mil huit cent neuf cent un par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Chatelanat Alois agriculteur  
de Moudon et de Dompierre domicilié à Granges sous Trey  
fils de François Louis et de défunte Jeannelle veuve Michalon  
Célibataire

né à Oleyres le vingt mai mil huit cent septante six  
et

2. Estoppey Marthe  
de Trey domiciliée à Granges sous Trey  
fille de François Estoppey et de Cécile veuve Cornamusaz  
Célibataire

née à Marnand le premier juin mil huit cent septante neuf

Les publications ont eu lieu à Trey le huit novembre, à Moudon le dix et à Dompierre le onze du même mois mil neuf cent un.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

des témoins :

Chatelanat Alois

Comte Aimé Trey.

Marthe Chatelanat veuve Estoppey

Estoppey Jean Granges Trey

L'officier de l'état civil :

J. Tuagniaux

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

Les certificats de publication

officiers de l'état civil de

Trey, Moudon et Dompierre

Moudon et de Lucens.

Le numéro 2 à la page 99 est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1901; les deux doubles du présent registre sont conformes ce que nous certifions.

Trey le 31 Décembre 1901. L'officier de l'état civil

J. Tuagniaux

*Nu. 1. 12 Janvier 1902  
Chunard*

Un double a été remis le 9 janvier 1902 à l'autorité cantonale, en exécution de l'article 2 de la loi

Trey le 9 janvier 1902. L'officier de l'état civil  
J. Tuagniaux

N° \_\_\_\_\_

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

*vu le 19 Janvier 1903  
E. Magniaux*

Aujourd'hui ~~Le registre ne renferme aucun~~ ~~mil huit cent~~  
~~inscriptions plus~~ ~~par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont~~  
~~comparu.~~ *l'année 1902. les deux doubles sont*

1. *Conformes ce que nous certifions*  
*de Brey le 31 Décembre 1902* domicilié à *L'officier de l'état civil*  
filles de \_\_\_\_\_ et de *J. Magniaux*

*Un double a été remis le 8 Janvier 1903*  
*a l'autorité Cantonale en exécution de*  
2. *l'article 2 de la loi.*

*de Brey le 8 Janvier 1903.* domiciliée à *L'officier de l'état civil*  
fille de \_\_\_\_\_ et de *J. Magniaux*

née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

N<sup>o</sup> 1  
Bessard & Delcrousay

Aujourd'hui vingt quatre Avril ~~mil huit cent~~  
mil neuf cent trois par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

Nom et profession de l'époux :

1. Bessard Ernest charron

Lieu d'origine et de domicile :

de Bellerive domicilié à Bellerive

Noms des parents :

fils de défunt Julien Olivier et de défunte Louise Cusette veuve Christian

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Bellerive le deux Octobre mil huit cent Septante six

Nom et profession de l'épouse :

2. De Crousay Louise Amélie ménagère

Lieu d'origine et de domicile :

de Brey domiciliée à Brey

Noms des parents :

fille de défunt Emile Delcrousay et de Elise veuve Dullos

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Brey le vingt huit mil huit cent huit cent

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Bellerive le vingt huit Mars, et à Brey le vingt neuf du même mois mil neuf cent trois.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

Ernest Bessard  
Louise Bessard née Delcrousay

des témoins :

Oscar De Crousay à Brey  
Koenig Genthon à Constantine

L'officier de l'état civil :

Jr Magnian

Papiers présentés :

Le Certificat de publication ou autorisation de l'officier de l'état civil de Constantine

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Constantine



N° 2.

Magniaux &amp; Martin

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui Cinq juin mil huit cent  
mil neuf cent Trois par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

1. Magniaux Ernest, agriculteur  
de Tucheres domicilié à Troy  
fils de Magniaux Jean et de Jenny Emma Cachin  
Célibataire  
né à Troy le onze mai mil huit cent septent huit  
et

2. Martin Alice Paula, cuisinière  
de Robinsières domiciliée à Troy  
fille de Jean-Baptiste & Henri Martin et de défunt Eugène Céline née Boyer  
Célibataire  
née à Commeny le vingt un mai mil huit cent quatre vingt un

Les publications ont eu lieu à Troy le 1<sup>er</sup> mai, à Robinsières & Tucheres  
le quatre du même mois, mil neuf cent Trois.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Ernest Magniaux  
Alice Magniaux  
Pie Martin

des témoins :

Constant Magniaux  
Julie Magniaux à Troy  
L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

certificats de publication à Tucheres  
à Robinsières et à Troy.

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

Paul Heubaz, remplaçant  
Robinsières et de Loudon

N<sup>o</sup> 3.  
Freymond  
Crousat

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui quatre Décembre mil ~~huit cent~~  
neuf cent trois par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Freymond Henri agriculteur

de Mégery domicilié à Crez

fil de défunt Emile Freymond et de Marie veuve Pilet

célibataire

né à Mégery le neuf février mil huit cent septante neuf  
et

2. Crousat Louisa

de Crez domiciliée à Villargel

fille de défunt Francis Crousat et de Marie veuve Estuprey

célibataire

née à Granges sous Crez le deux août mil huit cent septante trois

Les publications ont eu lieu à Crez le quinze Novembre, à Villargel et à  
Mégery le dix sept du même mois mil neuf cent trois.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

+ Henri Freymond  
+ Louisa Freymond veuve Crousat

des témoins :

Daniel Cornamusaz à Crez  
César De Crousaz à Crez.

L'officier de l'état civil :

J. Tugnyman

Papiers présentés :

Les certificats de publication de  
Villargel, de Molonvins et de Crez

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Molonvins et Villargel.



N°

Aujourd'hui Le numéro 3 à la page 103 est ~~mil huit cent~~  
celui de la dernière ~~par devant l'officier de l'état civil soussigné,~~ ont

~~compara :~~ inscription faite dans l'année 1903, les deux

Nom et profession de l'époux :

1. doubles du présent registre sont conformes, ce qui nous

Lieu d'origine et de domicile :

~~de~~ Nerey le 31 Décembre 1903 domicilié à L'officier de l'état civil

Noms des parents :

filz de \_\_\_\_\_ et de J. Vuagniaux

Etat civil :

Date de la naissance :

~~née à~~ Un double a été remis le 8 janvier 1904 à

Nom et profession de l'épouse :

l'autorité cantonale en exécution de l'article 2 de la loi

Lieu d'origine et de domicile :

Nerey le 8 janvier 1904. L'officier de l'état civil

Noms des parents :

~~de~~ \_\_\_\_\_ domiciliée à J. Vuagniaux

Etat civil :

Date de la naissance :

\_\_\_\_\_ fille de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

Date des publications :

née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de \_\_\_\_\_

*note le 20 Janvier 1904  
Emanuel Drey*



Registre des mariages A.

N° \_\_\_\_\_

Nom et profession de l'époux : \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile : \_\_\_\_\_

Noms des parents : \_\_\_\_\_

Etat civil : \_\_\_\_\_

Date de la naissance : \_\_\_\_\_

Nom et profession de l'épouse : \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile : \_\_\_\_\_

Noms des parents : \_\_\_\_\_

Etat civil : \_\_\_\_\_

Date de la naissance : \_\_\_\_\_

Date des publications : \_\_\_\_\_

Aujourd'hui ~~le registre ne renfermant~~ ~~aucunes inscriptions~~ ~~par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont~~ ~~composé~~ pour l'année 1904, est certifié con-  
 1. forme à l'autre double.

de Brey le 31 Décembre 1904 domicilié à Officier de l'état civil  
 fils de \_\_\_\_\_ et de J. Magniaux

né à Un double a été remis le 9 Janvier 1905 à  
 l'autorité cantonale en exécution de l'article 2 de la loi,  
 2. Brey le 9 Janvier 1905 Officier de l'état civil  
 de \_\_\_\_\_ domiciliée à J. Magniaux  
 fille de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Margairas  
Cosendai

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui 23 janvier mil huit cent neuf cent cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1. Margairas Constant agriculteur  
de Forel Saroux domicilié à Henriest  
fils de défunt Jean Louis Margairas et de Marienne Louise veuve Dubois  
célibataire  
né à Henriest le vingt juin mil huit cent septante deux

2. Cosendai Féli veuve Cornamusat ménagère  
de Essel domiciliée à Granges sous Bray  
fille de défunt Jean François Cornamusat et de défunte Marie Madeleine veuve Pessier  
Sœur de Pierre Antoine Cosendai né le huit Octobre mil huit cent huit cent neuf  
née à Granges sous Bray le 1<sup>er</sup> Octobre mil huit cent cinquante un

Les publications ont eu lieu à Bray le vingt décembre à Forel le vingt deux  
à Henriest et à Essel le vingt trois du même mois mil huit cent neuf cent quatre

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Constant Margairas  
Féli Margairas veuve Cornamusat

César De Crouzet  
Daniel Cornamusat

L'officier de l'état civil :

J<sup>r</sup> Tuegnier

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

L'autorisation de l'officier de l'état civil de Granges de célébrer le mariage à Bray

officiers de l'état civil de Forel - Saroux et Granges.

Vu le 23 janvier 1905.  
M<sup>r</sup> Trédeman  
notaire



N° 2  
De Cousaz  
Schneider

Aujourd'hui quinze avril ~~mil huit cent~~  
~~neuf cent cinq~~ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
 comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. De Cousaz Charles agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Brey domicilié à Brey

Noms des parents :

fil de Auguste De Cousaz et de Louise née Cornemusaak

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

né à Brey le vingt cinq avril mil huit cent septante six

Nom et profession de l'épouse :

2. Schneider Rosine

Lieu d'origine et de domicile :

de Arni Canton de Berne domiciliée à Granges sous Brey

Noms des parents :

fille de Emma Jaquet née et de Schneider

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Udine le trois mars mil huit cent huitante six

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Brey le 1<sup>er</sup> avril et à Arni le trois  
du même mois mil neuf cent cinq.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

Charles De Cousaz

des témoins :

Charles Gris à Brey

Rosine De Cousaz née Schneider Mari Alexandre à Arni

L'officier de l'état civil :

J. Vuagniaux

Papiers présentés :

Les certificats de publication  
de Biglen à Brey,

Le mariage a été communiqué aux  
 officiers de l'état civil de

Biglen



3.  
Cosendai  
Fattelbert

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui douze mai mil huit cent

neuf cent cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1. Cosendai Charles Louis, agriculteur

de Sassat domicilié à Granges sous Vercy

filz de Léon Andreu Cosendai et de Félicie née Cornamusat

célibataire

né à Granges sous Vercy le douze février mil huit cent huitante

et

2. Fattelbert Léa ménagère

de Villars Bramard domiciliée à Villars Bramard

fille de Edouard Fattelbert et de Elise née Paschaut

célibataire

née à Villars Bramard le quinze août mil huit cent septante

Les publications ont eu lieu à Villarszel le vingt sept sept sept neuf

à Granges et à Vercy le vingt huit du même mois mil

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi

et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,

l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,

déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Charles Cosendai  
Léa Cosendai née Fattelbert

des témoins :

Paul Jaquet  
César Chatelet

L'officier de l'état civil :

J. Guignard

Papiers présentés :

Les Certificats de publication  
de Villarszel, Granges et  
Vercy.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Villarszel et de  
Granges.

~~aujourd'hui~~ Le numéro 33 la page 108 est ~~un huit cent~~  
 celui de la dernière par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
 comparu : inscription faite dans l'année 1905, les  
 1. deux doubles du présent registre sont conformes  
 de ce que nous certifions. domicilié à \_\_\_\_\_  
 fils de Brey le 31 Décembre 1905. S'officier de l'état civil  
 J. Tuagniaux  
 né à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
 Un double a été remis le 8 Janvier 1906.  
 de l'autorité Comonale en exécution de  
 de l'article 2 de la Loi. domicilié à \_\_\_\_\_  
 fille de Brey le 8 Janvier 1906. S'officier de l'état civil  
 J. Tuagniaux  
 née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Nom et profession de l'époux :  
 Lieu d'origine et de domicile :  
 Noms des parents :  
 Etat civil :  
 Date de la naissance :  
 Nom et profession de l'épouse :  
 Lieu d'origine et de domicile :  
 Noms des parents :  
 Etat civil :  
 Date de la naissance :  
 Date des publications :

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux  
 officiers de l'état civil de \_\_\_\_\_

*Valc 12 Janvier 1906  
 Unanif*



Radan & Estoppey

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui un février mil huit cent  
neuf cent six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

1. Radan Georges Louis agriculteur  
de Lullens domicilié à Creys  
fils de Marc François Jacques et de Louise Charlotte née Abetol  
veuf de Adèle née Brocard des le vingt cinq août mil neuf cent  
né à Lausanne le trois Octobre mil huit cent septante deux  
et

2. Estoppey Emma  
de Granges domiciliée à Granges  
fille de Samuel Estoppey et de Elisa née Pillet  
Célibataire  
née à L'Isle le vingt un Septembre mil huit cent  
septante quatre

Les publications ont eu lieu à Granges le douze janvier, à Creys le  
neige et à Lullens le quatorze du même mois mil neuf cent six

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

des témoins :

Georges Radan Juste Barbey Granges  
Emma Radan née Estoppey Elisa Estoppey Granges

L'officier de l'état civil :

J<sup>r</sup> Tugniaux

Papiers présentés :

Les certificats de publication  
de Granges, de Lullens et  
de Creys.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Granges et de Lullens



N<sup>o</sup> 2  
Muller & Savary

Aujourd'hui dix neuf novembre mil huit cent

soixante six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Muller Henri Louis instituteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Luby domicilié à Crey

Noms des parents :

fils de ~~Henri Louis Muller~~ et de Marie née Fossard

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

né à Luby le premier février mil huit cent huitante

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Savary Hélène

Lieu d'origine et de domicile :

de Payerne domiciliée à Payerne

Noms des parents :

fille de Frédéric Savary et de Marie Lucie née Garbay

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Payerne le vingt quatre mai mil huit cent huitante

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Payerne et à Luby le vingt octobre et à Crey le vingt un du même mois mil huit cent six.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Henri Muller

Hélène Muller née Savary

des témoins :

Henri Gaillot à Crey

César Crausaz à Crey

L'officier de l'état civil :

J<sup>r</sup> Vuagniaux

Papiers présentés :

Le certificats de publication de Payerne Luby et de Crey

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Luby et de Payerne

112

N°

Aujourd'hui Le numéro 2 à la page 111, est ~~mil huit cent~~  
 celui de la dernière inscription <sup>par</sup> devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
 comparu : faite dans l'année 1906. Les deux doubles  
 du présent registre sont conformes ce que nous certifions  
 de Brey le 31 Décembre 1906 domicilié à L'officier de l'état civil  
 fils de \_\_\_\_\_ et de J. Tuagniaux

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

né à Un double a été remis le Janvier 1907 à l'autorité  
 cantonale en exécution de l'article 2 de la loi,  
 de Brey le Janvier 1907. L'officier de l'état civil  
 de \_\_\_\_\_ domiciliée à J. Tuagniaux  
 fille de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

*Ante 28 Janvier 1907  
 Emmanuel*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_



Registre des mariages A.

No 1.  
Fague & Chillard

Aujourd'hui cinq Avril mil huit cent neuf Cent sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

Nom et profession de l'époux :  
Lieu d'origine et de domicile :  
Noms des parents :  
Etat civil :  
Date de la naissance :  
Nom et profession de l'épouse :  
Lieu d'origine et de domicile :  
Noms des parents :  
Etat civil :  
Date de la naissance :  
Date des publications :

comparu :  
1. Fague Constant agriculteur  
de Brey domicilié à Brey  
fils de Emile Fague et de Justine née Gentilvie  
célibataire  
né à Brey le vingt huit Juin mil huit cent huitant un

2. Chillard Emma  
de Trivedeville domiciliée à Sédeilles  
fille de Louis Edouard Chillard et de Susanne Marie née Pichonnet  
célibataire  
née à Sorbennes le onze Janvier mil huit cent huitant trois

Les publications ont eu lieu à Brey le dix huit Mars à Trivedeville le dix huit Mars  
à Sédeilles le vingt du même mois mil neuf cent sept

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux : Constant Fague  
Emma Fague née Chillard  
des témoins : Eugene Chevaley Chamytaux  
Chillard Constant Fague Brey  
L'officier de l'état civil : J<sup>r</sup> Magnien

Papiers présentés : les actes de publication des promesses à Trivedeville, Sédeilles & Brey  
Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de Boffens & Tillargel



N° 21  
Jan & Lavanchy

Aujourd'hui vingt six Avril mil huit cent  
neuf cent sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Jan Jacques employé aux C.F.F.

Lieu d'origine et de domicile :

de Corcelles sous Savornin domicilié à Domdidier

Noms des parents :

fils de défunte Jacques Jan et de Victorine née Hormann

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Corcelles le vingt cinq octobre mil huit cent septante huit  
et

Nom et profession de l'épouse :

2. Lavanchy Marie

Lieu d'origine et de domicile :

de Forel et de Lavigny domiciliée à Grandes sous Trey

Noms des parents :

fille de François Louis Lavanchy et de Marie Louise née Gadat

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Grandes sous Trey le vingt un octobre mil huit cent  
soixante huit

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Domdidier à Corcelles à Lavigny  
à Forel et à Trey le six Avril mil neuf cent sept

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

des témoins :

Jacques Jan David Commaney à Trey  
Marie Jan née Lavanchy César De Croisaz à Trey

L'officier de l'état civil :

Jm Magnin

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

L'autorisation de l'officier de l'état civil de Domdidier Domdidier, de Corcelles  
pour célébrer le mariage à Trey, de Forel et de Lavigny

Registre des mariages A.

N<sup>o</sup> 3.  
Chatelanaube  
& Estappey,

Aujourd'hui vingt sept Avril mil huit cent  
neuf cent sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

Nom et profession de l'époux :  
Lieu d'origine et de domicile :  
Noms des parents :  
Etat civil :  
Date de la naissance :  
Nom et profession de l'épouse :  
Lieu d'origine et de domicile :  
Noms des parents :  
Etat civil :  
Date de la naissance :  
Date des publications :

comparu :  
1. Chatelanaube Oscar Frédéric agriculteur  
de Moudon & de Dompierre domicilié à Granges sous Bray  
fils de François Louis Chatelanaube et de defunte Jeannette née Duranton  
Célibataire  
né à Oleyres le quatre Octobre mil huit cent soixante huit

et  
2. Estappey Emilie  
de Bray domiciliée à Granges sous Bray,  
fille de François Estappey et de Cécile née Cornamusant  
Célibataire  
née à Granges sous Bray le deux neuf Juillet mil huit cent huitante cinq

Les publications ont eu lieu à Moudon et à Bray le vingt six mars, et à Dompierre le vingt sept du même mois mil neuf cent sept,

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Chatelanaube Oscar  
Emilie Chatelanaube née Estappey

Alexis Chatelanaube Granges  
Constant Estappey Granges

L'officier de l'état civil :

J<sup>m</sup> Tragnouze

Papiers présentés :

Certificats de publication  
à Dompierre, Moudon et Bray

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de  
Moudon & de Lucens

N° \_\_\_\_\_

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

~~Aujourd'hui~~ Le numéro 3 à la page 115 est ~~mil huit cent~~  
~~celui de la dernière inscription~~ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
~~comparu.~~ faite dans l'année 1907, les deux doubles ou  
 1. présent, registre sont conformes, ce que nous certifions  
 de Vrey le 31 Décembre 1907. domicilié à L'officier de l'état civil  
 fils de \_\_\_\_\_ et de J. Tuagnianus

~~Un double a été~~ remis le 8 Janvier 1908 à l'autorité  
 Cantonale en exécution de l'article 2 de la loi,  
 2. Vrey le 8 Janvier 1908. L'officier de l'état civil  
 de \_\_\_\_\_ domiciliée à J. Tuagnianus  
 fille de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Su le 8 Janvier 1908  
 F. Cornamusaz  
 préfet



N° 1.  
Favre & Jaquier

Aujourd'hui deux Mars \_\_\_\_\_ mil huit cent  
neuf cent huit \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Favre Etienne Arthur oubergistre \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

de Bredigny St Barthelémy domicilié à Brey, \_\_\_\_\_

Noms des parents :

fils des defunts Jean Ulric Favre et de Adelme née Käster

Etat civil :

veuf de Bernadette Lonie née Jaquier \_\_\_\_\_

Date de la naissance :

né à Kellars Grand le cinq juin mil huit cent huitante cinq  
et

Nom et profession de l'épouse :

2. Jaquier Gabrielle Marie maître d'ouvrages \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

de Bred vers Siviriez \_\_\_\_\_ domiciliée à Brey, \_\_\_\_\_

Noms des parents :

fille de defunt Amédée Jaquier et de Célestine née Bugnon,

Etat civil :

Célibataire \_\_\_\_\_

Date de la naissance :

née à Bred - Noisat le dix neuf mai mil huit cent septante un

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Bredigny St Barthelémy et à Brey le dix sept prior  
et à Bred - Siviriez le dix huit du même mois mil neuf cent huit

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Favre Arthur \_\_\_\_\_ Ludone Probatel Corny le Grand  
Favre Gabrielle née Jaquier \_\_\_\_\_ Lucien Jaquier Corny le Grand

L'officier de l'état civil :

Jr Tuagniaux

- Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

Les certificats de publications  
de Siviriez; Echallens et  
Brey \_\_\_\_\_

officiers de l'état civil de

Siviriez et de Echallens

N° 2

Jaccottet  
+  
Cornamusaz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui sept septembre mil huit cent  
neuf cent huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

1. Jaccottet Henri Louis professeur  
de Echallens domicilié à Trey  
fils de Jean Samuel Jaccottet et de Marie Ernestine née Neyroud  
celibataire  
né à Lausanne le deux octobre mil huit cent quatre-vingt un

et  
2. Cornamusaz Léonie Blanche  
de Trey domiciliée à Trey  
fille de Fritz Cornamusaz et de Hélène née Garillet  
celibataire  
née à Trey le vingt six septembre mil huit cent  
quatre-vingt quatre

Les publications ont eu lieu à Trey le vingt deux août et à Echallens  
le vingt quatre du même mois mil neuf cent huit.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

H. Jaccottet  
Marie Jaccottet née Cornamusaz

Blanche Wahlen à Trey  
F. Marie Schen

L'officier de l'état civil :

J. Vuagniaux

Papiers présentés :

Les certificats de publication  
à Trey et Echallens.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Echallens.

Le numéro 2 à la page 118, est celui  
de la dernière inscription faite  
dans l'année 1908, les deux doubles  
du présent registre sont conformes  
ce que nous certifions.  
Trey le 31 Décembre 1908.  
L'officier de l'état civil  
J. Vuagniaux

Un double a été remis le  
9 janvier 1909 à l'autorité  
Cantonale en exécution de  
l'article 2 de la loi.  
Trey le 9 janvier 1909.  
L'officier de l'état civil  
J. Vuagniaux

Tu le 13 février 1909  
F. Cornamusaz Préfet



N° I  
Gilliamd  
Trolliet

Nom et profession de l'époux :  
 Lieu d'origine et de domicile :  
 Noms des parents :  
 Etat civil :  
 Date de la naissance :  
 Nom et profession de l'épouse :  
 Lieu d'origine et de domicile :  
 Noms des parents :  
 Etat civil :  
 Date de la naissance :  
 Date des publications :

Aujourd'hui vingt-cinq mars mil huit cent ~~neuf~~  
neuf cent neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :  
 1. Gilliamd Alfred agriculteur  
 de Combremont le Grand domicilié à Brey  
 fils de défunt Jean Auguste et de Elise née Gilliamd  
célibataire

né à Brey le vingt-un juillet mil huit cent ~~huitante~~  
quatre

et  
 2. Trolliet Rosa Wilma  
 de Henniet domiciliée à Henniet  
 fille des défunts Eugène et de Elise née Trolliet  
célibataire

née à Henniet le vingt-huit septembre mil huit cent ~~septante~~  
huit

Les publications ont eu lieu à Combremont, à Henniet et à Brey le  
même jour deux février mil neuf cent neuf

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

Alfred Gilliamd  
Wilma Gilliamd

des témoins :

Louis Pages à Brey  
Julia Bettes Henniet

L'officier de l'état civil :

M. Tragnieu

Papiers présentés :

Les certificats de publication  
à Combremont, à Henniet et  
à Brey.

Le mariage a été communiqué aux  
 officiers de l'état civil de

Combremont le Grand et  
Grandes.



n° 2  
De Crousaz  
+ Dutoit

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui dix neuf Mars mil huit cent  
neuf cent neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. De Crousaz Oscar agriculteurde Brey domicilié à Breyfils de Beat De Crousaz et de Lydie née Boeufcélibatairené à Brey le dix huit Septembre mil huit cent  
septante six

et

2. Dutoit Linade Neyruth et de Moudon domiciliée à Breyfille de Philippe Dutoit et de Marie Sophie née Pittetcélibatairenée à Moudon le vingt huit Avril mil huit cent  
huitante sixLes publications ont eu lieu à Brey le vingt trois février, à Moudon le vingt  
quatre et à Neyruth le vingt sept du même mois mil huit cent  
neuf

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

De Crousaz OscarDe Crousaz Lina

des témoins :

J. De CrousazH. Canamusa

L'officier de l'état civil :

J. KoenigLe mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

Papiers présentés :

Les certificats de publications  
à Moudon, Neyruth et BreyMoudon et à Penetly

N<sup>o</sup> 3.

Fague  
Caillet

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt neuf juillet ~~mil huit cent~~  
neuf cent neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Fague Aimé agriculteur

de Brey domicilié à Brey

fil de Emile Fague et de Justine née Gentilino  
Célibataire

né à Brey le six mars mil huit cent septante huit

et

2. Caillet Marie

de Brey et de Maracon domiciliée à Brey

filie de Juan Daniel Caillet et de Marie Louise née Estabrey  
Célibataire

née à Brey le six huit février mil huit cent septante sept

Les publications ont eu lieu à Brey le trente un Mai et à Maracon  
le premier juin mil neuf cent neuf.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

Aimé Fague  
Marie Fague née Caillet

des témoins :

Henri Caillet à Brey  
Constant Pages Brey

L'officier de l'état civil :

J. Tragnaux

Papiers présentés :

Les certificats de publication  
à Maracon et à Brey

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Salébieux

N<sup>o</sup> H.  
Meylan & Crausaz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt Décembre mil huit cent  
neuf cent neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

1. Meylan Constant agriculteur  
de Leu domicilié à Brey  
fils de Emma Meylan et de  
célibataire  
né à Courtilles le vingt deux juillet mil huit cent  
et huitante quatre

2. Crausaz Anne  
de Brey domiciliée à Brey  
fille de Jean Francois et de Emme nui Crausaz  
célibataire  
née à Brey le vingt neuf Décembre mil huit cent  
huitante cinq

Les publications ont eu lieu à Brey le six Décembre et au lieu  
le sept du même mois mil neuf cent neuf

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Meylan Constant  
Anna Meylan  
née Crausaz

des témoins :

Julien Crausaz à Brey  
Jules Bardet à Brey

L'officier de l'état civil :

J<sup>e</sup> Tragniaux

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

le lieu

Papiers présentés :

Les certificats de publication  
au lieu et à Brey.

Vu le 5 mars 1910  
de Préfet  
J. Cornamusant

Le numéro H à la page 122  
est celui de la dernière  
inscription faite dans l'année  
1909, les deux doubles de  
présent registre sont conformes  
ce que nous certifions

Brey le 31 Décembre 1909  
L'officier de l'état civil  
J<sup>e</sup> Tragniaux

Un double a été remis le  
8 janvier 1910 à l'autorité  
Cantonale en exécution de  
l'article 2 de la loi  
Brey le 8 janvier 1910  
L'officier de l'état civil  
J<sup>e</sup> Tragniaux



No 1.

Cornamusaz

Kriegel

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui seize Décembre mil huit cent  
neuf cent dix par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

1. Cornamusaz Oscar Alexandre agriculteur,  
de Trey domicilié à Granges sous Trey  
fils de Louis Daniel et de Félicité née Cornamusaz  
célibataire

né à Trey le seize Septembre mil huit cent septante sept  
et

2. Kriegel Marie Louise fleuriste  
de Dure Ellenbach Hess Darmstadt domiciliée à Granges  
fille de Pierre Kriegel et de Marie Louise née Milliet  
célibataire

née à Lucens le neuf janvier mil huit cent huitante un

Les publications ont eu lieu à Trey le deux Octobre à Granges le quatre  
et à Dure Ellenbach le six du même mois mil neuf cent dix

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Oscar Cornamusaz  
Marie Cornamusaz

des témoins :

François Cornamusaz à Trey  
Constant Pages à Trey

L'officier de l'état civil :

J. Vignatiere

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

Granges & Aschbach

Papiers présentés :

Certificats de publication  
de Trey, Granges et Dure Ellenbach

Le numero 1. à la page 122 est  
la dernière inscription faite  
dans l'année 1910, les deux  
doubles qui y sont inscrits sont  
conformes, ce que nous certifions  
à Trey le 31 Décembre 1910  
l'officier de l'état civil  
J. Vignatiere

Un double a été remis le 9  
janvier 1911. à l'autorité  
Cantonale, en exécution de  
l'article 2 de la loi  
à Trey le 9, janvier 1911  
l'officier de l'état civil  
J. Vignatiere

Vu le 8 mai 1911  
Le Procureur  
G. Cornamusaz

N<sup>o</sup> 1  
Giddey & Crausaz neuf cent onze

Aujourd'hui dix sept février mil huit cent onze par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Giddey Eugène Adrien agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Luby Grandvaux domicilié à Lucens

Noms des parents :

fils de defunts Jean Marc Giddey et de Charlotte Sophie Louise née Fuchs

Etat civil :

veuf de Marie Elise née Estoppey de la quatorzième mil huit cent

Date de la naissance :

né à Moudon le vingt janvier mil huit cent soixante neuf

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Crausaz Elise ménagère

Lieu d'origine et de domicile :

de Trey domiciliée à Trey

Noms des parents :

fille de Jacques Daniel Crausaz et de defunts Felie née Goumaz

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Trey le vingt neuf août mil huit cent huitante

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Lucens le dix janvier à Grandvaux et Trey le dix sept, à Luby le dix huit du même mois mil huit cent onze.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Giddey Eugène  
Giddey Elise

des témoins :

Henri Vuagniaux à Trey  
Constant Crausaz à Trey

L'officier de l'état civil :

J. Vuagniaux

Papiers présentés :

L'autorisation de l'officier  
de l'état civil de Lucens  
pour célébrer le mariage à  
Trey

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de  
Lucens, de Cully  
et de Luby.

Crausaz & Crausaz  
N° 3

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt un janvier mil huit cent  
neuf cent onze par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

1. Crausaz Ulysse agriculteur

de Crez domicilié à Crez

fil. de Jean François et de défunte Emma Crausaz

Célibataire

né à Crez le dix huit octobre mil huit cent huitante  
sept

et  
2. Crausaz Blanche Alice

de Crez domiciliée à Lucens

fil. de Paul Vithis et de Marie Sophie née Crausaz

Célibataire

née à Combremont-le-Petit le huit Arib mil huit cent nonante

Les publications ont eu lieu à Crez le vingt un janvier et  
à Lucens le vingt sept du même mois mil neuf cent onze

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Ulysse Crausaz

Blanche Crausaz

des témoins :

Jr Louis Buttet à Lucens

Cornamusaz Alfred. Crez

L'officier de l'état civil ;

Jr Tuagnana

Papiers présentés :

Les certificats de publications  
à Lucens & Crez

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Lucens,



Registre des mariages A.

N° 3.

Aujourd'hui cinq mai mil huit cent

Estoppoy & Estoppoy neuf cent onze par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Estoppoy Fritz agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Brey domicilié à Bougy Villard

Noms des parents :

*apparus la radiation du mot granges sous Brey, remplacé par Bougy Villard.*

fil de Aleide et de Lina née Lademann

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

*officié civil par Vaugner*

né à Granges sous Brey le dix huit octobre mil huit cent huitante six

Nom et profession de l'épouse :

2. Estoppoy Pauline menagère

Lieu d'origine et de domicile :

de Brey domiciliée à Granges sous Brey

Noms des parents :

fille de François et de Cécile née Cornamusat

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Granges sous Brey le vingt un sept mil huit cent huitante sept

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Bougy le dix huit avril et à Brey le dix neuf du même mois mil huit cent onze

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Estoppoy Fritz  
Estoppoy Pauline

des témoins :

Et. Estoppoy & G. H. Brey  
Chuillard Ch. Demour

L'officier de l'état civil :

J. Tragniaux

Papiers présentés :

L'autorisation de l'officier d'état civil d'Aubonne

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

A. Aubonne

N° 4  
Crausatz  
Cosandey

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui neuf juin mil ~~huit cent~~ <sup>neuf cent</sup>

onze par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1. Crausatz Daniel conducteur de travaux de Brey domicilié à Brey fils de Jacques Daniel Crausatz et de Félicie née Goumaz célibataire

né à Brey le vingt janvier mil huit cent huitante neuf et

2. Cosandey Berthe Ida ménagère de Sattel domiciliée à Tallorbe fille de Alexandre Cosandey et de Mary Louise dite Elise née Motlet célibataire

née à Granges le deux janvier mil huit cent huitante huit

Les publications ont eu lieu à Tallorbe le dix huit mai, à Granges le dix neuf, et à Brey le vingt du même mois mil neuf cent onze

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Daniel Crausatz  
Ida Crausatz

des témoins :

Fernand Cosandey  
Edouard Gillian

L'officier de l'état civil :

J. Fuagnière  
Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Tallorbe et de Granges.

Papiers présentés :

Ida Crausatz

Les certificats de publication à Tallorbe, Granges & Brey.

*Val 622 janvier 1912  
Le Préfet  
J. Lommeson*

Le numéro 4 à la page 427 est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1911, les deux doubles du présent registre sont conformes, ce que nous certifions.

Brey le 31 Décembre 1911.  
L'officier de l'état civil  
J. Fuagnière

Un double a été remis le 8 janvier 1912 à l'autorité cantonale en exécution de l'article 2 de la loi  
Brey le 8 janvier 1912  
L'officier de l'état civil  
J. Fuagnière



N<sup>o</sup> 1.  
Durussel & Pilloud

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt six Décembre mil huit cent  
neuf cent deux par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
 comparu : ont été unis par le mariage en conformité de la loi Brey

1. Durussel Henri~~agriculteur~~ célibataire de ~~Passel~~ <sup>domicilié à</sup> Brey,~~fil de~~ né à Passel le neuf ~~et de~~ Décembre mil huit cent  
huit cent trois,né à fil de Elisa Durussel à Passel.

et

2. Pilloud Angelina Catherine~~de ménage~~, célibataire, de ~~domiciliée à~~ Chatel St Denis~~fil de~~ domiciliée à Chatel St Denis ~~et de~~ née à Chatel St Denisle onze novembre mil huit cent quatre vingt huitnée à filles de Jean et de Marie née Pilloud à Chatel St DenisLouis Nottet domestique à Brey <sup>comme témoin</sup> et Louis Leuthold auhergisch à Brey;Les publications ont eu lieu à Brey le neuf Décembre à Chatel St Denis  
le dix et à Passel le douze du même mois mil neuf cent deux

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Henri Durussel  
Angelina Durussel  
 née Pilloud

des témoins :

Louise Leuthold à Brey  
Louis Nottet à Brey

L'officier de l'état civil :

J<sup>n</sup> Wagnon

Papiers présentés :

Acte de naissance du fiancé  
Acte de naissance de la fiancée Granges et de Chatel  
Acte de publication de mariage de Brey St Denis.  
Acte de publication de mariage de Granges  
Acte de publication de mariage de  
Chatel St Denis.

Le mariage a été communiqué aux  
 officiers de l'état civil de



Certificat de Cloture

Nom et profession de l'époux :  
 Lieu d'origine et de domicile :  
 Noms des parents :  
 Etat civil :  
 Date de la naissance :  
 Nom et profession de l'épouse :  
 Lieu d'origine et de domicile :  
 Noms des parents :  
 Etat civil :  
 Date de la naissance :  
 Date des publications :

Aujourd'hui Le numéro 1 à la page 128, est mil huit cent  
 la seule inscription faite par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
 comparu dans l'année 1912, les deux doubles de  
 1. présent registre sont conformes, ce que nous certifions  
 de Brey le 21 décembre 1912 domicilié à L'officier de l'état civil  
 fils de et de J. Truquemaux

no 2 Le double de ce registre n'étant pas rempli  
 à la fin de l'année 1912, est gardé à l'office pour  
 2. y continuer les inscriptions de l'année suivante  
 de Brey le 8 janvier 1913 domicilié à L'officier de l'état civil  
 fille de et de J. Truquemaux

née à le

Les publications ont eu lieu à

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

Vale 27. I. 1913  
 Le Prof. J. L. Roumouze

1  
Augsburger  
Estopprey

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui ~~quatorze février mil neuf cent~~ <sup>neuf</sup> ~~deux~~ <sup>sept</sup> mil huit cent

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu : ~~pour être unis par le mariage~~

1. Augsburger Louis  
~~de célibataire~~ domicilié à ~~\_\_\_\_\_~~  
~~de agriculteur~~ et de ~~\_\_\_\_\_~~  
 de Chavannes sur Moudon chef Torte domicilié à Brey,  
 né à Hermenches le huit juin mil huit cent dix huit  
 fils de défunt Eugène Augsburger et de Elise ni Traux

2. Clara Estopprey  
~~de célibataire, ménagère~~ domiciliée à ~~\_\_\_\_\_~~  
 fille de de Brey, domiciliés ~~à~~ à Brey  
 née à Granges sous Brey le vingt trois juin mil huit cent  
 dix fille de ~~Beate Schneider~~ Schneider à Granges sous Brey  
 Charles Decroux et de femme Rosine ni Schneider  
 Les publications ont eu lieu à ~~Brey et à Morte~~ le vingt cinq  
 janvier, et à Chavannes le vingt six du même mois mil neuf cent ~~neuf~~

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Louis Augsburger  
Clara Augsburger ni Estopprey

des témoins :

Charles De Coussay a Brey  
Rosine De Coussay a Brey

L'officier de l'état civil :

J. Vogneau

Papiers présentés :

acte de naissance des fiancés  
et les certificats de publication  
à Chavannes, Morte et Brey.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Morte et Chavannes  
sur Moudon



Cornut & Schneider  
N<sup>o</sup> 2.

Nom et profession de l'époux :  
 Lieu d'origine et de domicile :  
 Noms des parents :  
 Etat civil :  
 Date de la naissance :  
 Nom et profession de l'épouse :  
 Lieu d'origine et de domicile :  
 Noms des parents :  
 Etat civil :  
 Date de la naissance :  
 Date des publications :

Comme témoins

Aujourd'hui vingt et un mai mil huit cent neuf cent treize par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :  
 1. Cornut Emile agriculteur de Lavigny domicilié à Brey fils des défunt Jean Baptiste Cornut et de Louise Adèle née Rod célibataire né à Brey le vingt et un avril mil huit cent septante sept  
 et  
 2. Schneider Marie Alice, cuisinière de Batterkinden de Tenin Vilars domiciliée à Tenin fille de Paul Schneider et de Marie née Laggi célibataire née à Gauls le huit juillet mil huit cent huitante deux Alois Rochat et Edouard Gilliant les deux domiciliés à Brey.  
 Les publications ont eu lieu à Lavigny et à Brey le deux mai, à Batterkinden et à Villars le sept du même mois mil neuf cent treize

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :  
Cornut Emile  
Alice Cornut

des témoins :  
Rochat Alois Brey  
Edouard Gilliant Brey

L'officier de l'état civil :  
J<sup>r</sup> Magnier

Papiers présentés :  
Les actes de naissance des fiancés  
Les certificats de publication de mariage à Lavigny, Batterkinden, Tenin et Brey

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de Lavigny, Batterkinden et Tenin.



## Registre des mariages A.

N° 2.  
Cornamusat  
Micho

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

comme témoins

Date des publications :

Aujourd'hui Six juin agriculteur — mil huit cent  
neuf cent seize — par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
 comparu : pour être unis par le mariage —

1. Cornamusat Henri Louis, agriculteur  
 de Brey — domicilié à Brey  
 fils de François Rodolphe — et de Julie née Bette —  
célibataire —

né à Brey — le vingt quatre août mil huit cent septante deux  
 et aux naissances = 1871 —

2. Micho Lucie — Servante  
 de Lucens — domiciliée à Brey  
 fille de Edouard Micho — et de Emma Gilleron née Noiremat  
Célibataire —

née à Lucens — le Six décembre mil huit cent huitante neuf  
Ernest Cornamusat et Lina Pages les deux domiciliés à Brey,  
 Les publications ont eu lieu à Brey et à Lucens le vingt quatre mai  
mil neuf cent seize —

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Henri Cornamusat  
Lucie Cornamusat

des témoins :

Ernest Cornamusat à Brey  
Lina Pages à Brey

L'officier de l'état civil :

J. Magnan

Papiers présentés :

Les extraits de naissances des fiancés  
et les certificats de publication  
à Lucens et à Brey

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Lucens.

N° 4  
Baudraz - Estoppey

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Comme témoins

Date des publications :

Aujourd'hui quatre octobre mil huit cent neuf cent treize par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu : pour être unis par le mariage

1. Baudraz John instituteur  
de Agiez et Suchy domicilié à Lucens  
fils de Charles Baudraz et de Louise Pominet Michel  
célibataire

né à Agiez le vingt huit mars mil huit cent  
nonante

et  
2. Estoppey Susanne Louise institutrice  
de Brey domiciliée à Curtilles  
fille de François Estoppey et de Cécile née Cornamusaz  
célibataire

née à Granges sous Brey le trois avril mil huit cent huitante  
François Cornamusaz et Henri Jacque les deux domiciliés à Brey neuf  
Les publications ont eu lieu à Lucens et à Curtilles le dix septembre, à  
Agiez Suchy et Brey le onze du même mois mil neuf cent treize

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

John Baudraz  
Suz. Baudraz née Estoppey

des témoins :

Régis Brey  
Cornamusaz Brey

L'officier de l'état civil :

J. Magnin

Papiers présentés :

L'autorisation de l'officier  
de l'état civil de Lucens pour célébrer  
le mariage hors de l'arrondissement

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Lucens, Agiez et Belmont

5  
RoCHAT &  
CORNAMUSAT

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui Cinq Decembre ~~mil huit cent~~  
mil neuf cent seize par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu : pour être unis par le mariage

1. RoCHAT Alois agriculteur

de Éclépens et les Lices domicilié à Brey

fils de Jules François RoCHAT et de Rosine née Corbat ~~deceased~~  
célibataire

né à Granges sous Brey le deux février mil huit cent septante neuf  
et

2. CORNAMUSAT Elise

de Brey domiciliée à Brey

fille de Daniel Cornamusat et de défunte Eugénie née West  
célibataire

née à Granges sous Brey le treize doux mil huit cent nonante deux

Comme témoins { Georges Clément  
Adolphe Crausaz  
Les publications ont eu lieu à Brey et aux Lices le dix neuf novembre  
et à Éclépens le vingt du même mois mil neuf cent seize

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Alois RoCHAT  
Elise RoCHAT

des témoins :

Georges Clément  
Adolphe Crausaz

L'officier de l'état civil :

Jr Magniaux

Papiers présentés :

Certificats de publication  
à la Lices et La Sarraz  
à Brey

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

la Lices et de La Sarraz



Certificat de clôture

Nom et profession de l'époux :  
 Lieu d'origine et de domicile :  
 Noms des parents :  
 Etat civil :  
 Date de la naissance :  
 Nom et profession de l'épouse :  
 Lieu d'origine et de domicile :  
 Noms des parents :  
 Etat civil :  
 Date de la naissance :  
 Date des publications :

Aujourd'hui Le numéro 5 à la page 134 mil huit cent  
 est celui de la dernière par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
 inscription faite dans l'année 1913, les  
 deux doubles du présent registre sont conformes  
 ce que nous certifions domiciliés à  
 Brey le 11 décembre 1913. L'officier de l'état civil  
 J<sup>m</sup> Tuagniana

Un double a été remis le janvier 1914 à  
 l'autorité cantonale en exécution de l'article  
 de 2 de la loi, domiciliés à  
 fille de Brey le janvier 1914 L'officier de l'état civil  
 J<sup>m</sup> Tuagniana

Ce registre bien que non rempli est clos; l'ouverture d'un nouveau  
 Les publications ont eu lieu à registre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1914 ayant  
 été ordonné par le Département de Justice et Police.  
 Brey le janvier 1914. L'officier de l'état civil J<sup>m</sup> Tuagniana

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

*Valle 1. II. 1914*  
*Le Pape*  
*F. Bonnamy*



Certificat de clôture

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

~~Aujourd'hui~~ Le numéro 5 à la page 134 ~~mil huit cent~~  
~~est celui de la dernière~~ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
~~composé~~ inscription faite dans l'année 1913, les  
 deux doubles du présent registre sont conformes  
~~à~~ ce que nous certifions domicilié à \_\_\_\_\_  
~~le~~ Brey le 11 décembre 1913, L'officier de l'état civil  
 J<sup>m</sup> Vuagniana

Un double a été remis le janvier 1914 à  
 l'autorité cantonale en exécution de l'article  
 de 2 de la loi, domicilié à \_\_\_\_\_  
 fille de Brey le janvier 1914 L'officier de l'état civil  
 J<sup>m</sup> Vuagniana

Ce registre bien que non rempli est clos; l'ouverture d'un nouveau  
 registre a eu lieu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1914 ayant  
 été ordonné par le Département de Justice et Police.  
 Brey le 1<sup>er</sup> janvier 1914. L'officier de l'état civil J<sup>m</sup> Vuagniana  
 Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Vu le 1<sup>er</sup> II. 1914  
 Le Proc.  
 Felornamus

16<sup>o</sup>

1

Augsburger & Estoppey

Folio 130,

Charat



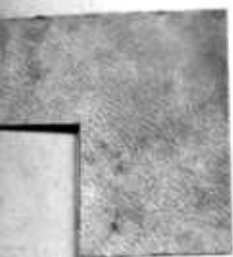


No		Folio	
2.	Badou & Estoppey, ne Pittet	66	Jenny
3.	Beck & Maurer	67	-
3	Basset & Briod.	85	-
2	Bardet & Mallon,	92	-
<del>2</del>	<del>Chablonat &amp; Estoppey</del>	<del>94</del>	
1	Bertard & Delcrosat.	101,	Louise ameli -
1	Baden & Estoppey,	110	- de prangs.
H.	Baudrat & Estoppey	133,	Susanne Louise





No		folio		
1	Caillet - Estoppey	1.	Jean daniel - Marie Louise	
1	Caillet & Girinat	31.	Charles	
1	Cornamusaz & Desargens	46.	Louis	F
1	Cuany & Bidiville	50.	-	
2	Crausat & Crausat	54	Alfred - Leonie	F
1	Crausaz & Crausat	56	Paul Viepiot - Marie Sophie	F
2	Crausat & Mounoud	57.	Charles	F
3	Crausat & Lehmann	58	Julien	F
2	Chevalley & Talon	61.	-	
3	Caillet & Caillet	73.	Hervé - Marie Louise	
1	Cornamusaz & DeCrousaz	77	Henni - Hortense	F
3	Cornut & Chatelanat	89	-	
1	Cornamusaz & Estoppey	94	Emile - Alexandrine de Elson	F.
2	Cornamusaz & Corthézy	95	Paul Fiesche	
2	Chatelanat & Estoppey	99	Marthe	
3	Cosandou & Fallette	108	-	
3	Chatelanat & Estoppey	115.	Emilie	
1	Cornamusaz & Krieger	123	Othon Alexandre	F.
2	Crausat & Crausat	125	Wlyse - Blanche Alice	F
4	Crausat & Cosandou	127	Daniel	F
2	Cornut & Schneider	131	-	
3	Cornamusaz & Michod	132	Henni Louis	1



		folio
5	Dupuis et Hoppet.	14.
1	Duc de Cornouailles	71,
2	Duruy & Craudat	84
2	DeCrouse & Page	88.
1	DeCrouse & Tillet	98
2	DeCrouse & Schneider,	107
2	DeCrouse & Dutoit	120
1.	Durussel & Lilloud	128

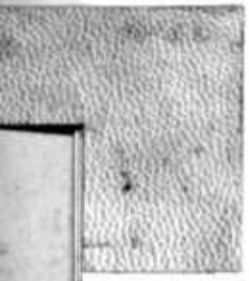
Jeannette Emilia  
 Berthas  
 Marie  
 Jules - Céson -  
 Henri  
 Charles.  
 Oscar

jos fred. Barthelmezen  
 jos del. - Jimmy gelée





No	Joho	
3	3	Abram Samuel
2	12,	Francis - Ceula 1856.
1	42,	Beak
2	45,	Alfred
3	48,	Alise
1	53	Henri
1	60,	Louis - -
1	65	Henri
3	79	Mamma Emile
1	83	Fideli Louis
1	87,	Beak
3	126	Fritz - Pauline





Folio

91°

121	Fague et Commanche	1	Charles - Rosette	F
13	Fivat et Stoppay	3	Olimpe	
18	Fague et Burnier	4	Jean Louis	
23	Fague et Taccard	1	Samuel Frederic	
33	Fivat & Sigro	3	-	
43	Foyallat & Pages	2	Alie	
103	Freymond & Crausaz	3	Louise	Es - Stophes
103	Fague & Whillard	1	Constant	
119	Farre & Jaquier	1	-	
121	Fague & Couillet	3	Arme - Marie	



No

folio

1 Gris & Delbousay  
 1 Gilliant & Broillet  
 1 Geddy & Crausak -

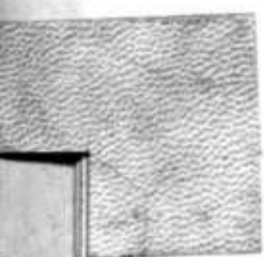
39. Julie  
 114 -  
 124 Elise

Lap. del. - Zelia Jommarz









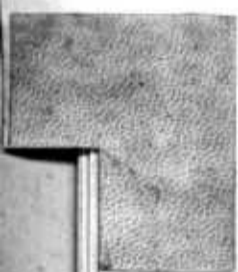






N <sup>o</sup>		folio	
2	Jaquet - Duc	2.	-
1	Jaquet et Jaggi	15.	-
2	jaquet & Estoppey, rue Schneider	48	Emmanuel
4	Jomini & Estoppey,	80.	Helene Amelie
2	Jan & Lavanchy,	114	-
2	Jaccottet & Cornamuraz	118-	Renée Blanche F





8<sup>o</sup>

4

Herbs - Cornamusar

folio

4

Louis





no 3 J. Laramie et. Sebisher 176



1	Monneyron & Pages.	175	Commas	
1	Margairat & Cotendai	106.	-	
2	Muller & Javary	111.	-	
4	Neylan & Crassat.	122	Commas.	pro pro. allei Crassat.





1	Russle' & Estoppey.	63
5	Ney et Crausack	81.

Louise Olga  
 Alice Louise

Ch. H. - Kuntze



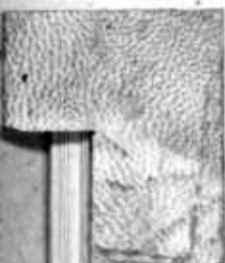






No.		folio		
3.	Pittet & Cornamusat	111.	Emma	Exp. par Pottliker
2	Tevier & Cornamusat	72.	Mery	pre de. de Cornamusat
3	Pages & Fagot	96	Constant - Emma.	F
4	Tevier & Mery	97		











No	foli		
4	Rohbat & Pages 32.	Seite	
2	Resin & Estoppir. 40	arnas	
1	Rochat & Binggeli 64	~	
5	Rochat & Cornamuraz 34	Seite	F







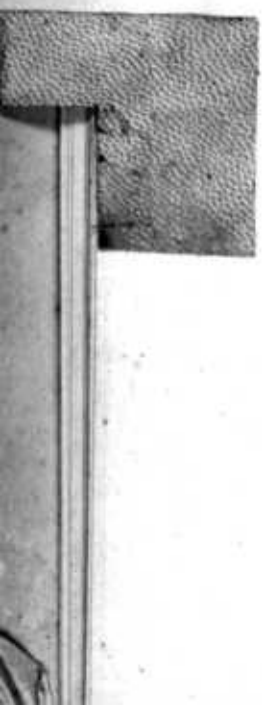


76.

*Folio*

1 Chouney + Estoppey. 91

Linas . de mamant et res









No		folio
2	Seymour & Crausard	15.
2	Fisinand & Jaquet	51.
2	Magnier & Marlin	102.

Marie













